



Julien DAMON

CAMPEMENTS DE MIGRANTS SANS-ABRI : COMPARAISONS EUROPÉENNES ET RECOMMANDATIONS

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Septembre 2019

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

CAMPEMENTS DE MIGRANTS SANS-ABRI : COMPARAISONS EUROPÉENNES ET RECOMMANDATIONS

Julien DAMON

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

La Fondation pour l'innovation politique offre un **espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange** tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au **pluralisme de la pensée** et au renouvellement du **débat public** dans une **perspective libérale, progressiste et européenne**. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la **croissance économique**, **l'écologie**, les **valeurs** et le **numérique**.

Le site fondapol.org met à disposition du public la totalité de ses travaux. La plateforme « **Data.fondapol** » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

De même, dans la ligne éditoriale de la Fondation, le média « **Anthropotechnie** » entend explorer les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme/machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

Par ailleurs, le média « **Trop Libre** » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « **Trop Libre** » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « **Renaissance numérique** ».

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
I. UN RETOUR DES CAMPEMENTS ET DES BIDONVILLES.....	12
1. Une nouvelle visibilité à partir des années 1990 : les campements.....	12
2. Des définitions imprécises mais des politiques qui s'affirment.....	14
3. Des données approximatives mais des volumes et des flux importants.....	18
II. SIX CAPITALES EUROPÉENNES FACE AUX CAMPEMENTS ET BIDONVILLES.....	19
1. Berlin et une gestion volontaire de la crise migratoire.....	22
2. Bruxelles et le sans-abrisme de migrants.....	24
3. Bucarest et la question rom.....	26
4. Londres et le choix de la fermeté.....	28
5. Madrid et le « plus grand bidonville d'Europe ».....	31
6. Rome et son composé de formel et d'informel.....	34
III. SPÉCIFICITÉS FRANÇAISES ET PARISIENNES.....	36
1. Des phénomènes d'une ampleur exceptionnelle... ..	36
2. ... explicables par certaines singularités françaises et parisiennes.....	38
IV. RECOMMANDATIONS.....	41
1. Européanisation ou contrôle accru des frontières françaises.....	41
2. Douze propositions et suggestions.....	42
CONCLUSION.....	44

RÉSUMÉ

Depuis quelques années, les campements de migrants sans-abri défraient la chronique. Présents dans certains quartiers ou à la périphérie des villes, ils suscitent des réactions indignées ou exaspérées. Désignés comme un retour des bidonvilles, ils sont principalement habités par des immigrés aux situations variées : demandeurs d'asile et réfugiés aux dossiers incorrectement traités, ressortissants européens roms, sans-papiers... Ces sites sont régulièrement évacués puis repeuplés. Visibilité et volume du problème distinguent la France, particulièrement Paris. C'est ce que montre une enquête réalisée en 2018 dans six capitales européennes (Bruxelles, Berlin, Bucarest, Londres, Madrid et Rome). En ce qui concerne les migrations, la prise en charge des dossiers y repose sur le droit national et les moyens de sa mise en œuvre. Mais, dans ces métropoles, les autorités locales ont davantage la main face aux campements que dans les villes françaises. Il serait judicieux de s'inspirer de leurs réalisations, tant en ce qui concerne le recensement que le traitement des phénomènes. Comparaison et coopération s'imposent d'autant plus que la dimension proprement européenne de l'errance et de la grande indigence s'avère cruciale. En tout état de cause, la situation et la politique française, singulièrement à Paris, méritent d'être appréciées à l'aune de ce qui se déroule dans d'autres pays européens. La France ne saurait se résoudre à une banalisation que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Cette investigation a été soutenue par France Stratégie, la Ville de Paris et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal). Merci complice tout particulier à Pierre-Yves Cusset. Bien entendu, selon la formule consacrée, les propos tenus dans cette note n'engagent que son auteur. La publication s'inscrit dans le sillon d'autres notes de la Fondation pour l'innovation politique, dont celles de Julien Damon, *Faire cesser la mendicité avec enfant* (mars 2014) ; Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, *Calais : miroir français de la crise migratoire européenne* en deux volumes (mars 2017) ; Didier Leschi, *Migrations : la France singulière* (octobre 2018) ; et Romain Maneveau, Arthur Persais et Mathieu Zagrodzki, *Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins* (novembre 2018).

CAMPEMENTS DE MIGRANTS SANS-ABRI : COMPARAISONS EUROPÉENNES ET RECOMMANDATIONS

Julien DAMON

Professeur associé à Sciences Po, membre du conseil scientifique et d'évaluation
de la Fondation pour l'innovation politique.

INTRODUCTION

Alors qu'on les pensait éradiqués depuis la fin des années 1970, campements de sans-abri et bidonvilles sont de retour en France depuis le milieu des années 1990. Selon certains, il s'agit, en premier lieu, d'une conséquence des limites de la politique migratoire et d'intégration. Pour d'autres, campements et bidonvilles contemporains résultent d'abord de défaillances des politiques du logement. Pour d'autres encore, il y a là de la criminalité organisée. Les réactions locales varient significativement entre des associations, militantes ou gestionnaires, qui interviennent auprès des populations démunies, des habitants pris entre compassion et exaspération, et des élus locaux appelés à apporter des réponses aux uns et aux autres en fonction de leurs propres contraintes.

Campements de migrants sans-abri : mais de quoi parle-t-on ? Les mots ont un sens et véhiculent des représentations¹. On utilisera ici surtout le terme « campement », car si les mots « bidonvilles » et « campements » sont parfois utilisés comme synonymes, des clarifications s'imposent. Dits illicites, sauvages ou de fortune, les campements sont des regroupements d'individus et de ménages dans l'espace public, sous des tentes ou dans des habitats informels faits de matériaux de récupération. Les bidonvilles, quant à eux, supposent des aménagements et des constructions plus élaborés, pouvant naître de la consolidation de campements.

Le terme « sans-abri » s'emploie pour les personnes ne disposant pas de logement et séjournant dans des lieux qui ne sont pas faits pour l'habitation. Les sans-abri peuvent être isolés ou en famille, français ou étrangers, en situation régulière ou irrégulière.

De son côté, le terme « migrant » peut avoir plusieurs significations. Il n'y a, en effet, pas nécessairement grand-chose de commun entre des travailleurs immigrés, des demandeurs d'asile, des déboutés de ce droit d'asile, des réfugiés qui se sont vus accorder ce statut et des sans-papiers. Mais puisque le mot « migrant » s'est imposé, comme d'ailleurs la dénomination des « campements de migrants », on le conservera en le liant avec une caractéristique première de toutes les personnes campant de la sorte, celle d'être sans-abri.

De fait, à l'échelle européenne, la question des sans-abri est de plus en plus liée à celle de la crise migratoire. De plus en plus, les personnes sans-abri sont des sans-papiers. C'est ce que des experts réunis par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) ont pu regrouper sous le terme anglais de migrantisation, caractérisant à la fois les sans-abri et leur prise en charge². Cette dimension s'avère essentielle pour saisir les traits contemporains du « sans-abrisme³ ».

Au final, l'expression « campements de migrants sans-abri » apparaît claire et opératoire. Ses incarnations les plus iconiques, en France, se trouvent ou se trouvaient à Calais dans la « jungle » ou à Paris, place de Stalingrad ou porte de la Chapelle. Les plus grands de ces campements, rassemblant plusieurs centaines et, parfois, des milliers de personnes, ont été plusieurs fois évacués jusqu'à être totalement démantelés. Restent de multiples campements, de plus petite taille, disséminés au sein des villes ou dans leurs environs. Ces campements, parfois baptisés bidonvilles, investis et parfois construits à des fins d'habitation, sur des terrains publics ou privés, échappent à une qualification juridique précise.

1. Pour approfondir ce thème, on se permet de renvoyer à Julien Damon, *Un monde de bidonvilles. Migrations et urbanisme informel* [Seuil, 2017], et *La Question SDF. Critique d'une action publique* [PUF, 2002].

2. Voir European Observatory on Homelessness, *Asylum Seekers, Refugees and Homelessness. The Humanitarian Crisis and the Homelessness Sector in Europe*, décembre 2016 (www.feantsaresearch.org/download/feantsa-studies_06_web1893761109777125727.pdf).

3. Ce terme, très utilisé à Bruxelles et dans les cercles experts, est une traduction assez judicieuse du mot *homelessness*.

Ils sont abordés par les pouvoirs publics lorsqu'il s'agit soit de les viabiliser, de les sécuriser ou de les améliorer, soit de les évacuer, de les expulser ou de les démanteler. Risque pour les occupants, gêne pour les riverains, défi pour les collectivités, leur présence soulève d'épineuses questions en termes de légalité, de sécurité et d'hygiène. Pour le dire pompeusement, il en va aussi bien de la dignité des personnes concernées que de celle des territoires ainsi « habités ».

Depuis le milieu des années 2010, sur fond de crise migratoire européenne, le contexte se caractérise par de hauts degrés d'émotion, de sidération et de tension. Au sujet précis des campements de migrants sans-abri, les questions concernent, d'abord, le respect du droit (droit de propriété et droit de séjour en particulier) ainsi que l'accès aux droits (droits sanitaires et sociaux, droit à la scolarisation, droit au logement) de personnes vivant dans des conditions prononcées d'insalubrité. Elles portent, ensuite, sur la gestion des nuisances et des inquiétudes qu'engendre la présence de ces formes d'habitat. Elles intéressent, enfin, la capacité d'action des pouvoirs publics, qui peuvent donner l'impression d'être démunis, voire impuissants, face à ces phénomènes⁴. Les problèmes juridiques se situent au croisement des polices de l'insalubrité et de l'indécence du logement, et au carrefour des règles d'urbanisme, d'aide sociale et de droit de séjour. À ce dernier sujet, deux options radicales sont présentes dans le débat public : soit une régularisation massive des sans-papiers ou des ressortissants européens en situation « grise » se trouvant dans ces campements, soit une expulsion accélérée et plus systématique.

La situation française s'avère assez exceptionnelle. Certes, dans nombre de métropoles de l'Union européenne, on note la présence de quelques campements et regroupements (à Londres, à Berlin, à Bruxelles), avec parfois de véritables bidonvilles (dans la périphérie de Madrid). Sur le sol de certains pays (l'Italie, par exemple), d'imposants campements peuvent être recensés et défrayer la chronique, tandis que dans d'autres États membres (comme la Roumanie) le problème se concentre en dehors des grandes villes et s'y trouve, de fait, cantonné par l'orientation des politiques publiques. Mais nulle part ces réalités ne prennent autant d'importance, aussi bien en termes de masse que d'intensité dans le débat public, qu'en France. Comment expliquer l'importance du phénomène en France, particulièrement à Paris ? De quels traitements, développés ailleurs, serait-il judicieux de s'inspirer ?

4. Voir Romain Maneveau, Arthur Persais et Mathieu Zagrodzki, *Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins*, Fondation pour l'innovation politique, novembre 2018 (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/12/139-TABACillicite_2018-12-03_w.pdf).

I. UN RETOUR DES CAMPEMENTS ET DES BIDONVILLES

L'habitat précaire est un sujet très ancien. Depuis la seconde partie du XX^e siècle, le terme « bidonville » désigne l'une de ses dimensions extrêmes. Après la Seconde Guerre mondiale, des bicoques et des baraquements disparates, sur des zones peu ou pas aménagées, sont venus pallier le manque de logements et absorber une partie de l'exode rural et de la vague d'immigration qui a accompagné la croissance des Trente Glorieuses. Puis, des années 1960 aux années 1980, s'est installée une politique publique qui s'est donnée une ambition claire : mettre fin aux bidonvilles. Avec une action relativement cohérente, ces derniers ont peu à peu été résorbés.

La lutte contre le logement « inadéquat » en quatre dimensions

La politique de lutte contre les bidonvilles ou, dit plus techniquement, de « résorption de l'habitat insalubre » (RHI) s'inscrit dans une histoire longue, dont les racines datent du milieu du XIX^e siècle. Les pouvoirs publics, au nom de la santé publique, s'immiscent alors dans des affaires ordinairement privées traitées par le Code civil. Depuis lors les textes se sont renforcés. On peut présenter les plus récents selon les définitions et objectifs qu'ils donnent. Les campements de migrants sans-abri sont exactement concernés par cette règle des « quatre i ».

Insalubrité	Indécence	Indignité	Informalité
Logements dangereux pour la santé de leurs habitants. Les pouvoirs publics peuvent déloger et reloger.	Non-respect de normes minimales d'habitabilité et de confort. Les allocations logement peuvent être consignées.	Locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation, impropres à cet usage et bâtiments exposant leurs occupants à des risques manifestes.	Habitations édifiées sans droit ni titre, sans connexions légales aux réseaux.
Loi Vivien 1970	Loi SRU 2000	Loi Molle 2009	Loi Alur 2014

Source : Fondation pour l'innovation politique

1. Une nouvelle visibilité à partir des années 1990 : les campements

Dans les années 1980 et 1990, le sujet des bidonvilles n'en est plus vraiment un quand, paradoxalement, le thème de la nouvelle pauvreté prend de l'importance dans le débat public. Pour autant, quelques affaires méritent d'être rappelées. La première est celle des « Maliens de Vincennes ». La seconde est celle de l'utilisation à large échelle de tentes dans Paris pour les sans-abri.

Les campements sur la voie publique ont été ainsi utilisés dans Paris, au début des années 1990, comme un instrument de communication et de mobilisation, en faveur des mal-logés. Improvisés place de la Réunion (mai à juillet 1990, environ 50 familles), très organisés quai de la Gare (juillet à décembre 1991, environ 110 familles), puis considérés comme ingérables à l'orée du bois de Vincennes (mai à octobre 1992, 300 familles, 600 adultes et 1 000 enfants),

ces différents campements ont conduit les responsables publics à réagir et les différents pouvoirs publics ont alors estimé que les campements ne pouvaient pas être considérés comme une filière dérogatoire pour accéder au logement social. Une réponse immédiate de relogement pouvait en effet passer pour un passe-droit qui choquerait l'opinion. Lors du premier campement, une médiation avait débouché sur des solutions définitives de relogement, mais cette solution immédiate avait eu néanmoins un effet pervers car elle ouvrait une fenêtre d'opportunité permettant l'organisation du deuxième campement. Par la suite les pouvoirs publics, engagés dans de longues et difficiles tractations, notamment entre la Ville de Paris et les services de l'État, ne donneront plus de réponses définitives⁵.

Ces campements parisiens ont provoqué d'après négociations entre mairies et préfectures au sujet des responsabilités des uns et des autres. Ils ont attiré la sympathie des mouvements caritatifs traditionnels, le regard bienveillant des médias et des interventions des pouvoirs publics. Cependant, cette méthode de revendication collective est abandonnée par les associations militantes après 1992, au moins sous sa forme massive. Face au caractère difficilement contrôlable du campement du bois de Vincennes, avec plusieurs centaines de familles maliennes, l'organisation a été dépassée par la tournure des événements. La dimension ethnique très marquée de ce dernier campement risquait par ailleurs de susciter des réactions xénophobes. Enfin, les pouvoirs publics ne répondaient plus avec des solutions jugées acceptables. Les associations militantes font alors le choix de se tourner vers des squats, certains à hauts retentissements comme celui de la rue du Dragon, au milieu des années 1990, au cœur de Paris, avec notamment le soutien de l'abbé Pierre.

Le mouvement des sans-papiers prend parallèlement de l'ampleur avec l'occupation des églises Saint-Ambroise et Saint-Bernard, et l'évacuation très médiatisée de cette dernière par les forces de l'ordre en 1996. Avec le recours à ces installations dans des bâtiments, le fait de s'installer dans l'espace public n'est plus vu comme une option valable pendant quelques années. Associations militantes et extrême gauche privilégient les opérations symboliques à fort retentissement médiatique, à l'image de l'occupation du château de Versailles, pendant quelques heures, en avril 1997, sous le slogan « Pour les pauvres, c'est pas la vie de château ⁶ ».

Dans les années 2000, l'installation de tentes donne une nouvelle visibilité aux campements. Il s'agit d'abord, en premier lieu, à Paris, de quelques tentes de SDF, avec des équipements proposés par certaines associations, au premier rang desquelles Médecins du monde. Cette initiative ne fait pas l'unanimité.

5. Sur cette période et cette analyse, voir dans la revue de la Fondation Abbé Pierre, Nicolas Portier, « Crise du logement : la longue marche vers la reconnaissance politique », *Fondations*, n° 2, 1995, p. 53-69.

6. Les opérations les plus spectaculaires sont passées de la défense des sans-abri à celle des sans-papiers. Voir, à ce titre, l'occupation du Panthéon, pendant quelques heures, à la mi-juillet 2019, par un collectif associatif et politique baptisé « Gilets noirs ».

Certaines associations la critiquent car elles y voient une aide à l'installation des sans-abri dans la rue plutôt qu'une aide à leur sortie de la rue. Au milieu de la décennie, les tentes reviennent en force avec l'initiative, assez désordonnée au départ, des Enfants de Don Quichotte. Cette mobilisation, avec des images relayées dans le monde entier, permet l'installation de dizaines de tentes implantées en campements, dans le nord-est de Paris en particulier. L'idée première est militante. Les initiateurs de la démarche veulent appeler des Parisiens à dormir sous des tentes pour alerter l'opinion sur le mal-logement. Mais ce sont surtout des sans-abri qui viennent habiter ces tentes, en particulier autour du canal Saint-Martin. L'initiative connaît un grand succès politique puisque la plupart des candidats à l'élection présidentielle de 2007 prennent des positions favorables à la résorption des problèmes de mal-logement, à partir de propositions d'un secteur associatif soutenant, finalement, la démarche politique des Enfants de Don Quichotte. Celle-ci conduit en définitive au vote, lui aussi assez désordonné, de la loi sur le droit au logement opposable (Dalo) en 2007.

Au-delà des prises de position et des normes créées, l'opération consistant à proposer des tentes, d'abord lancée par Médecins du monde, puis popularisée par les Enfants de Don Quichotte, consacre donc une certaine acceptabilité au fait de s'installer sous une tente, seul ou dans le cadre d'un regroupement.

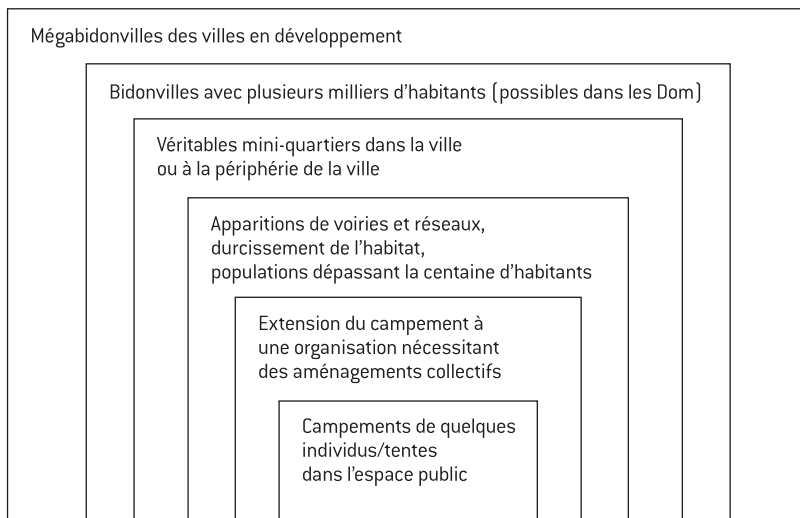
Établir des campements, avec distribution de tentes, est devenu une activité sporadique des associations et de l'extrême gauche afin d'interpeller les pouvoirs publics. Au début, les actions se dirigeaient en faveur des sans-abri, mais elles ont été de plus en plus destinées aux « migrants », aux « réfugiés » ou aux « exilés », selon la terminologie militante employée. L'installation des campements se déploie selon un certain cycle : il s'agit de présenter la distribution de tentes et l'établissement de campements comme une solution d'urgence spontanée, puis de s'offusquer d'une situation qui perdure, avant de dénoncer les débordements et les problèmes qui dégénèrent.

2. Des définitions imprécises mais des politiques qui s'affirment

Depuis les années 2010, le terme « bidonville » est réapparu pour signaler le retour, sous des formes qui peuvent rappeler le passé mais avec des populations nouvelles, des campements. Les termes « campements » et « bidonvilles » apparaissent souvent interchangeables, mais ces deux types d'habitat peuvent être distingués du point de vue de leur taille et de leur destination. En termes de taille, le mot « bidonville » est employé pour les espaces les plus importants. En termes de destination, les « campements » sont généralement envisagés comme des espaces de passage et de transit, quand les « bidonvilles » sont plus souvent envisagés comme des espaces d'habitat de plus long terme.

Entre les rassemblements de quelques tentes dans l'espace public et les mégabidonvilles des villes en développement, il existe toute une gamme de possibles que notre schéma ci-dessous tente de résumer.

Campements et bidonvilles : un raisonnement par rectangles concentriques



Source : Fondation pour l'innovation politique

Les réalités peuvent sembler incomparables. Elles sont pourtant de plus en plus souvent comparées. Volumes, contextes économiques et politiques, marchés de l'habitat, niveaux de dénuement ne souffrent certes pas la comparaison quand il s'agit, d'un côté, des puissantes mégapoles des pays riches et, de l'autre, des villes, gigantesques ou non, des pays en développement. Reste que, de plus en plus souvent et à juste titre, des rapprochements sont faits. Dans un rapport de l'ONU de 2018, il est ainsi indiqué que « près d'un quart de la population urbaine mondiale vit dans des implantations sauvages ou des campements, situés pour la plupart dans des pays en développement mais de plus en plus aussi dans les pays les plus riches⁷ ». Les statistiques peuvent donner lieu à de longues discussions, mais le point important est ici le rapprochement entre les situations des pays en développement et celles des pays riches : « Les implantations sauvages vont des campements de sans-abri constamment déplacés, dans les pays les plus riches, à des concentrations massives dans les pays du Sud⁸. »

7. Nations unies, « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte », A/73/310/Rev.1, 19 septembre 2018, p. 2/27 (www.undocs.org/fr/A/73/310/rev.1).

8. *Ibid.*, p. 5/27.

Si on se limite aux campements des années 2010, en France, ceux-ci peuvent être habités par des catégories de populations différentes du point de vue du droit au séjour et de la nationalité : des Français (rarement aujourd'hui, en tout cas en métropole) ; des ressortissants européens autorisés à rester en France ; des ressortissants de l'Union européenne dont le droit au séjour n'est pas assuré car, selon les termes du droit européen, ils représentent une charge déraisonnable pour le système d'assistance ; des ressortissants européens hors Union européenne (Kosovars, Albanais, Ukrainiens) ; des ressortissants extra-européens en situation légale (demandeurs d'asile, immigrés avec titres de séjour, réfugiés) ; des ressortissants extra-européens en situation illégale (déboutés du droit d'asile, personnes sans titre de séjour) ; des ressortissants européens et extra-européens en situation « grise » (personne sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français souvent difficilement exécutable, personne « dublinée » c'est-à-dire ayant déjà fait une demande d'asile dans un autre pays ou bien y ayant laissé ses empreintes lors d'un contrôle et pouvant dans les deux cas y être renvoyée).

L'expression « migrants sans-abri » uniformise ainsi des problématiques certainement différentes : clandestins et réfugiés extra-européens, citoyens européens roms, sans-abri français... Ces populations, de fait, ne cohabitent pas dans les campements. Elles ne relèvent pas des mêmes droits en termes de prestations sociales ou de droit de séjour. Pour autant, toutes se trouvent dans des formes similaires d'habitat et de situations au regard du droit de l'urbanisme. C'est ce qui nous importe ici.

En termes de politique publique, deux problématiques sont cependant distinguées, parce que la charge budgétaire des populations concernées n'est pas supportée par le même ministère et parce que les droits (au séjour notamment) et les situations (part respective des familles et des personnes isolées) de ces populations ne sont pas les mêmes :

– d'une part, le sujet des campements et bidonvilles de Roms, dont l'une des problématiques principales est celle de la libre circulation de ressortissants communautaires pauvres au sein de l'Union européenne. La prise en charge relève, pour l'intervention de l'État, du programme budgétaire 177, « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », qui regroupe les crédits de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri. Signalons, en incise, que ces citoyens européens ont formellement le droit de vote aux élections municipales. Pour s'inscrire sur les listes électorales, ces personnes doivent fournir une attestation d'élection de domicile délivrée par un organisme agréé ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale, prouvant le lien avec la commune, et « établissant leur lien avec cet établissement depuis au moins six mois » ;

– d’autre part, celui des campements et bidonvilles de « migrants » – ressortissants extra-européens –, dont l’une des problématiques principales est celle du droit de séjour et du droit d’asile de ressortissants extracommunautaires. La prise en charge de ces situations et populations relève du programme budgétaire 303, « Immigration, asile et intégration », qui regroupe les moyens des politiques publiques relatives à l’entrée, à la circulation, au séjour et au travail des étrangers, à l’éloignement des personnes en situation irrégulière et à l’exercice du droit d’asile.

Pour ce qui concerne l’action publique en direction des « campements illicites », celle-ci est explicitement née, sous ce nom, au début des années 2010, à l’occasion de controverses sur le démantèlement de campements roms. Le travail mené par la Délégation interministérielle à l’hébergement et à l’accès au logement (Dihal) est dans sa quasi-intégralité, quand il s’agit des campements illicites et bidonvilles métropolitains, un travail en direction de campements et bidonvilles habités par des populations dites roms⁹.

En termes stratégiques et doctrinaux, campements et bidonvilles ne sont pas uniquement conçus, par le droit, comme un problème d’illégalité, mais toujours davantage comme une question de décence, de droit et de dignité humaine. L’ordre public ne consiste plus seulement à se préoccuper des problématiques collectives sécuritaires et sanitaires, mais à se soucier aussi de la protection individuelle des habitants¹⁰.

L’approche actuelle conduit le droit à considérer ces campements de plus en plus comme des habitats « comme les autres ». C’est ainsi que, depuis la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, une personne peut se voir accorder des délais avant l’exécution de l’expulsion et bénéficier de la protection de la trêve hivernale¹¹, quel que soit son type d’habitat (y compris les squats, les campements et les bidonvilles). La notion de domicile ne se limite plus au domicile légalement occupé ou établi. Une tente, un abri fait de cartons, des matelas matérialisent potentiellement une résidence¹².

9. La politique se déploie à l’échelle nationale avec une administration à vocation interministérielle, la Dihal. Une première circulaire interministérielle, datant du 26 août 2012, proposait un cadre d’action pour « l’anticipation et l’accompagnement des opérations d’évacuation des campements illicites ». Une seconde circulaire, sortie le 25 janvier 2018, vise « à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles ». Elle fixe un objectif de « réduction durable du nombre de bidonvilles dans les 5 ans à venir ».

10. Voir l’avis « sur le respect des droits fondamentaux des populations vivant en bidonville » de la Commission nationale consultative des droits de l’homme (CNCDH), 20 novembre 2014, ainsi que Diane Roman et Serge Slama, « “La loi de la jungle” : protection de la dignité et obligation des pouvoirs publics dans le camp de Calais », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 1, 2016, p. 90-106. Voir également les prises de position du Défenseur des droits.

11. Le juge conserve toutefois la possibilité de revenir sur ces protections s’il détient la preuve que les occupants du dit domicile y sont entrés par voie de fait. Ce qui est souvent le cas lorsqu’il y a occupation d’un terrain ou d’un bâtiment.

12. Voir Gisti, « Recueil de jurisprudence relative aux droits des habitants de bidonvilles et squats menacés d’expulsion », mise à jour mars 2019 (www.gisti.org/spip.php?article4826#chapprel1). Voir aussi Jusislogement, *Défendre les droits des occupants de terrain*, La Découverte, 2014. Pour une synthèse (militante), voir les affichettes et informations, produites en différentes langues, par l’association Robin des rues (www.robinsdesrues.org/-DOCUMENTS-A-TELECHARGER-).

3. Des données approximatives mais des volumes et des flux importants

Depuis 2012, à la demande de la Dihal, des enquêtes sont menées par les préfetures. Elles portent sur des campements, des bidonvilles et des grands squats de métropole, habités essentiellement par des populations roms. La Dihal précise que les données présentées portent « sur les campements illicites, bidonvilles et grands squats, indépendamment de l'origine ethnique de leurs habitants ». Soulignons que les grands camps de migrants extracommunautaires, dans le Calais, autour de Dunkerque ou dans le nord de Paris, sont exclus de ces chiffres.

Recensement des campements illicites et bidonvilles métropolitains

Date de l'enquête	Septembre 2013	Janvier 2014	Octobre 2015	Mars 2016	Avril 2017	Décembre 2017	Juillet 2018
Nombre de bidonvilles	394	429	582	569	571	570	497
Nombre de personnes	16 949	19 200	17 929	17 510	16 000	14 800	16 090
dont nombre d'enfants	plus de 4 300	au moins 5 100	4 000 pour 251 sites	3 600 pour 330 sites	3 600 pour 325 sites	–	4 186 pour 308 sites

Source : Dihal

Du côté des autres campements, ceux dits de « migrants », on peut se tourner vers Paris ou Calais, non pour avoir une estimation précise de la taille de la population concernée, mais plutôt un ordre de grandeur. À Calais, la « jungle » et les autres campements du territoire ont vu passer plusieurs dizaines de milliers de personnes cherchant à gagner l'Angleterre. Au moment du démantèlement de la jungle en octobre 2016, près de 8 000 personnes ont été prises en charge.

Toujours sur fond de crise migratoire européenne, la ville de Paris connaît depuis les années 2010 une multiplication de campements sur la voie publique, comptant parfois plus de 2 000 personnes. Au total, depuis la mi-2015, des dizaines d'opérations dites à la fois d'« évacuation » des sites et de « mise à l'abri » des personnes ont été organisées, avec une tension croissante entre la Ville de Paris et l'État. L'ordre de grandeur est de plusieurs dizaines de milliers de personnes (parfois les mêmes revenues sur le même lieu) qui ont été à la fois évacuées et prises en charge. Il s'agit d'une population essentiellement constituée d'Afghans, de Soudanais et d'Érythréens. Sur la seule période de juin 2015 à novembre 2016, ce sont plus de 21 000 personnes qui ont été, au fil des opérations répétées d'évacuation et de mise à l'abri, « évacuées de

l'espace public parisien¹³ ». Depuis, les opérations d'évacuation et d'expulsion se sont répétées, ajoutant des milliers d'individus à des statistiques qui ne sauraient être parfaitement exactes. Les divers campements situés dans le nord-est de Paris sont périodiquement évacués et se reconstituent, semble-t-il, inexorablement.

D'autres villes françaises ont également connu le phénomène avec des volumes similaires ou plus élevés (Calais ou Grande-Synthe)¹⁴, ou des ordres de grandeur plus réduits (Nantes, Strasbourg, Toulouse, Lyon ou Metz). Dans tous les cas, la situation de tentes disséminées au fil des rues et de camps régulièrement démantelés s'est relativement banalisée. Mais ceci reste tout particulièrement vrai dans Paris et sa proche périphérie.

Si le phénomène, incarné par les mêmes types de tentes et de regroupements, se repère dans nombre de capitales européennes, dans aucune autre que Paris de tels volumes n'ont pu être constatés. À l'échelle des capitales européennes examinées dans cette étude, s'il existe des campements ou des bidonvilles à l'intérieur des frontières administratives des métropoles, ils ne dépassent que très rarement la centaine de personnes¹⁵.

II. SIX CAPITALES EUROPÉENNES FACE AUX CAMPEMENTS ET BIDONVILLES

Six capitales ont fait l'objet d'un travail d'investigation visant à évaluer l'ampleur des phénomènes de campements et à caractériser, à grands traits, les politiques menées pour y faire face. Un déplacement a été effectué dans chacune de ces six villes. L'enquête a bénéficié d'informations transmises par le réseau des conseillers sociaux des ambassades et par celui des attachés de sécurité intérieure.

13. Pour ces chiffres et des descriptions des profils des personnes concernées, voir Mireille Eberhard, Erwan Le Mèner et Émilie Segol, *Qui sont les migrants mis à l'abri ? (Île de France, juin 2015-novembre 2016)*. Rapport pour la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, Observatoire du Samu social de Paris, août 2018 (www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_migrants_paris_obs_ssp.pdf).

14. Sur ces deux situations, devenues presque iconiques des campements de migrants sans-abri, on peut consulter, entre autres, les observations régulièrement postées sur Twitter par Human Rights Observers (@HumanRightsObs), une équipe de bénévoles impliqués. Ces derniers documentent les centaines d'opérations d'évacuation et d'expulsion, dans un cycle devenu incessant.

15. Soulignons néanmoins que, dans d'autres villes européennes, qui ne sont pas des capitales, les situations et volumes sont ou ont été impressionnants. C'est le cas, par exemple, à Vintimille en Italie ou sur certains territoires grecs. Au-delà de l'Europe, les États-Unis connaissent ce phénomène des campements et de villages de tentes de sans-abri. Pour en avoir une illustration à Los Angeles, ville connue entre autres pour son quartier Skid Row, voir les définitions, comptages et illustrations réalisés par la Los Angeles Homeless Services Authority (www.lahsa.org). Pour un panorama des campements de tentes de sans-abri aux États-Unis, voir National Law Center on Homelessness and Poverty, *Tent City, USA. The Growth of America's Homeless Encampments and How Communities are Responding*, 2017 (http://nlchp.org/wp-content/uploads/2018/10/Tent_City_USA_2017.pdf). Pour une vision urbanistique positive de ces tent cities américaines, voir Andrew Heben, *Tent City Urbanism. From Self-Organized Camps to Tiny House Villages*, The Village Collaborative, 2014.

Les cinq premières métropoles (Berlin, Bruxelles, Londres, Madrid et Rome) ont été choisies en raison de leur proximité géographique et économique avec la France. Bucarest a été sélectionnée du fait qu'il s'agit de la capitale de l'un des pays à la fois les moins riches de l'Union européenne et des plus concernés par la question des Roms¹⁶.

La démarche vise à caractériser localement les grandes lignes du problème et de sa prise en charge. Si la quantification est très difficile et la comparaison des données malaisée, sont tout de même rassemblées ici les informations, lorsqu'elles sont disponibles en séries, sur les sans-abri (c'est-à-dire les personnes totalement à la rue)¹⁷.

Synthèse des situations et politiques dans six capitales européennes

	Situations	Politiques
Berlin et une gestion volontaire de la crise migratoire	Si la situation des sans-domicile est souvent signalée comme devenant plus préoccupante en Allemagne, notamment en raison de l'accueil des réfugiés, il n'existe pas de données sur les campements et les bidonvilles. Ces phénomènes apparaissent extrêmement restreints et leur émergence s'avère jugulée par les pratiques d'aide aux sans-abri et, surtout, par la capacité qu'a eue Berlin, jusqu'ici, de gérer la crise migratoire.	Ville-État, Berlin a la responsabilité de la prise en charge des sans-abri comme des réfugiés. Les arrondissements ont des responsabilités d'ordre public, qui conduisent à traiter campements et bidonvilles comme des troubles à l'ordre public, et des responsabilités sociales et sanitaires qui permettent de gérer la diversité des populations contraintes à vivre dans de telles conditions.
Bruxelles et le sans-abrisme de migrants	La capitale belge n'est pas affectée par la présence de campements et bidonvilles aussi significatifs qu'à Paris. Il existe cependant bien des regroupements de sans-abri et des campements qui, depuis les années 2010 surtout, abritent des Roms et des migrants. Le sujet est abordé, en première instance, avec les outils et acteurs des politiques de prise en charge des sans-abri.	La politique de prise en charge est complexe, impliquant différents niveaux de gouvernement. Elle se développe dans un contexte politique tendu, marqué par un scandale important autour du Samu social. Reste que les phénomènes de sans-abrisme sont d'abord plutôt bien cernés, même si dans certains quartiers la visibilité des campements est élevée.

16. Pour des analyses, orientations et observations complémentaires en Europe, voir les travaux du collectif intellectuel et militant Babels (<https://anrbabels.hypotheses.org/>), notamment *De Lesbos à Calais, comment l'Europe fabrique des camps*, Le Passager clandestin, 2017. Voir aussi, concernant Berlin et Paris, mais aussi Athènes et Budapest, le site de la démarche « camps2cities » menée notamment par la géographe anglaise Tatiana Thieme (www.camps2cities.com).

17. Pour des tableaux de comparaisons internationales à partir des données de diverses qualités disponibles, voir les compilations et analyses de l'OCDE (www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm). Pour un panorama des méthodes et données à l'échelle des grandes villes, en l'espèce vingt métropoles dans des pays de l'OCDE, voir Jay Bainbridge et Tony Carrizales, « Global Homelessness in a Post- Recession World », *Journal of Public Management & Social Policy*, vol. 24, n° 1, 2017, p. 71-90. On notera dans cet article le relatif retard de Paris pour produire des séries de données valables.

Synthèse des situations et politiques dans six capitales européennes (suite)

	Situations	Politiques
Bucarest et la question des Roms	Bucarest ne connaît pas de campements et de bidonvilles similaires à ceux des métropoles françaises. L'habitat informel s'observe surtout à la périphérie plutôt éloignée des grandes villes. L'habitat informel en Roumanie est d'abord un phénomène rural. Dans un pays où les Roms sont réputés être 0,6 million mais sont probablement trois fois plus nombreux, l'habitat et les quartiers informels constituent un problème majeur.	Une politique nationale d'intégration des Roms est affichée. Des pratiques très sécuritaires dans l'espace public empêchent le développement, à Bucarest même, des camps, des bidonvilles ou de la mendicité, avec des pratiques parfois discriminatoires repoussant les Roms et autres populations indésirables ailleurs dans le pays et en Europe.
Londres et l'option de la fermeté	Londres développe une politique intégrée et très décentralisée en direction des sans-domicile. Les recensements sont très précis en ce qui concerne les ménages hébergés prioritairement et les personnes à la rue. Il n'en va pas de même au sujet des campements et bidonvilles, peu nombreux, de petite taille, repoussés en périphérie.	Si des obligations fortes pèsent sur les arrondissements londoniens en ce qui concerne l'accueil des sans-domicile jugés prioritaires, la politique britannique est très ferme quant à la lutte contre les incivilités. Police et justice sont mobilisées pour évacuer et expulser, jusqu'à des polémiques importantes relatives aux sans-abri étrangers campant dehors, renvoyés dans leur pays.
Madrid et le « plus grand bidonville d'Europe »	Madrid présente des données précises sur les sans-abri et les campements et bidonvilles. Distinguant les situations des regroupements et des campements, d'une part, et des bidonvilles, d'autre part, Madrid est connue pour l'importance des petits campements de Roms et pour la taille importante de certains bidonvilles, dont la Cañada Real (à une demi-heure en voiture du centre-ville) qui rassemblerait 10 000 personnes.	La Communauté autonome et la Ville de Madrid coordonnent les opérations des services publics et du secteur associatif. L'ambition est de réduire les bidonvilles et de prendre en charge, à partir des interventions du Samur social les détrences sociales. La police agit pour empêcher l'exploitation des enfants. Les différents services coopèrent pour la production de données qui, sans être parfaites, sont partagées.
Rome et le composé de formel et d'informel	La capitale italienne a une histoire relativement longue de bidonvilles et de résorption des bidonvilles. Depuis les années 1990 ce sont les sujets des sans-abri, des Roms et des migrants qui ont redonné une actualité à ce dossier, dont le traitement est de la responsabilité de la Ville et dont elle a bien voulu s'emparer.	La Ville administre la prise en charge des sans-abri et des Roms, avec une spécification du traitement de bidonvilles informels et formels. Elle repose sur un secteur associatif religieux indépendant, avec lequel elle passe tout de même des conventions, et sur un réseau d'opérateurs mis en concurrence.

Source : Fondation pour l'innovation politique

1. Berlin et une gestion volontaire de la crise migratoire

Berlin se veut plutôt tolérante à l'égard des cultures alternatives et des squats, qui peuvent être considérés, dans une certaine mesure, comme des alternatives aux campements et bidonvilles dans l'espace public.

Même tolérante, Berlin demeure une ville très policée où mendicité, occupation illicite des espaces publics et comportements antisociaux sont sanctionnés. La question des sans-abri est ainsi souvent présentée, en Allemagne, d'abord comme une question de police. Chaque commune est obligée de s'en occuper sous l'angle de l'ordre public. Si ce qui est toléré à Berlin l'est moins à Munich, la police peut, à Berlin comme ailleurs, demander systématiquement aux sans-abri de quitter l'endroit qu'ils occupent, du moment que leur installation sommaire empiète sur l'espace public ou est perçue comme une nuisance pour l'environnement immédiat. Il est donc, en théorie et en pratique, très difficile d'y établir des campements tels qu'ils ont pu s'étendre à Paris. Reste que le phénomène est repérable, au moins ponctuellement. Certaines photographies, comme celle de tentes présentes sous le Reichstag, ont été largement relayées.

Sur la question des sans-abri et des campements, le grand changement procède de la crise migratoire et de la décision allemande d'accueillir massivement réfugiés et demandeurs d'asile. S'est posé rapidement et frontalement un problème de concurrence des opérateurs et des financements, l'accueil des sans-domicile étant financé 30 euros par jour, par les autorités locales (*Länder*), l'accueil des demandeurs d'asile à 40 euros par les autorités fédérales. Les tarifs ont été harmonisés depuis.

De fait, la grande mobilisation et les larges investissements réalisés dans toute l'Allemagne pour accueillir les demandeurs d'asile n'ont absolument pas été accompagnés par l'irruption de campements comme en France. Après l'apparition de quelques camps sauvages dans le paysage berlinois, une gestion centralisée a été organisée autour du centre de Tempelhof. Cet ancien aéroport avait une capacité d'accueil, en 2016, de plus de 1 300 places. Ce lieu, transitoire, a été organisé par la Ville en direction des personnes en attente de logements et de décision sur leur statut. Le centre-aéroport de Tempelhof est devenu une sorte d'icône de l'accueil et des controverses sur l'accueil.

Si la période post-2015 ne s'est pas vraiment accompagnée d'un développement de campements, le phénomène a été observé antérieurement – encore une fois sur des échelles moins importantes qu'à Paris. Berlin a ainsi connu des campements informels, encadrés de façon militante, par exemple sur la Oranienplatz, connue pour ses rassemblements de sans-abri et de toxicomanes. De 2012 à 2014 ce sont jusqu'à 400 personnes, venues principalement d'Afrique via Lampedusa, qui ont vécu dans un espace autogéré et revendicatif. Après un accord avec les autorités, les réfugiés et demandeurs d'asile ont été relogés et le campement démolit.

En fait, à partir de 2015, les engagements fédéraux ont conduit partout à des efforts substantiels permettant de résorber rapidement les quelques campements de migrants qui pouvaient naître.

Au-delà de l'importance de l'effort allemand face à la crise migratoire, la faible présence de campements et bidonvilles visibles tient certainement au fait qu'ils ne sont pas tolérés et que la police procède à des évacuations. Nombre d'habitants, face aux tentes présentes dans le parc Tiergarten ou sous le Reichstag, ont demandé l'intervention des autorités. Les communes sont dans l'obligation d'écarter le danger de dormir à la rue (considéré comme un trouble à l'ordre public) et d'assurer l'intégrité physique de tout citoyen. Ainsi tout campement est-il considéré comme un trouble à l'ordre public, et les personnes sont donc rapidement délogées par les autorités compétentes de la commune (*Ordnungsamt*).

La police intervient en fonction de la visibilité et de l'ampleur du phénomène. La présence de quelques tentes, en nombre très limité, comme on peut en voir disséminées dans Tiergarten, entraîne un renforcement de la surveillance, mais pas de démantèlement. En revanche, à partir d'un certain seuil, l'intervention des forces de l'ordre est décidée. Les petits campements, comme les squats, sont donc tolérés tant qu'ils ne sont pas sources de nuisances trop importantes. La police, à la discrétion des mairies d'arrondissement, tolère les choses jusqu'au dépassement d'un certain seuil implicite de taille du campement ou jusqu'à l'incident déclencheur. Certaines affaires sordides appellent ainsi une action plus vigoureuse. En 2017, le meurtre par un sans-abri tchéchène d'une femme dans le Tiergarten a conduit l'arrondissement à faire vider le parc de tous ses sans-abri, qui campaient pourtant là parfois depuis des années. Mais leur nombre n'était pas bien élevé : environ 60 personnes, majoritairement d'Europe de l'Est.

Sur le plan institutionnel, Berlin est une ville composée de douze arrondissements et d'un *Land*. Ce sont les arrondissements qui sont responsables de la politique de logement et d'hébergement. Ils sont responsables de l'« aide pour surmonter des difficultés sociales particulières » et ainsi de la gestion des sans-abri et, éventuellement, des campements. Proposant des hébergements, ils financent également des soupes populaires et des cafés de nuit, et coordonnent le dispositif d'urgence d'« aide contre le froid », avec mise à disposition de logements supplémentaires pour les sans-abri du 1^{er} novembre au 31 mars.

Une question capitale est celle du sort des personnes ayant demandé l'asile en Allemagne mais qui ont été déboutées. Au terme de la demande d'asile, il existe trois possibilités : le demandeur d'asile peut se voir attribuer le statut de réfugié, il peut disposer d'un statut dit de « toléré » ou bien il est débouté tout en pouvant être, à terme, accepté. L'Allemagne, qui depuis 2015 a eu à gérer un gros volume de demandes d'asile, n'est pas un pays qui renvoie beaucoup vers

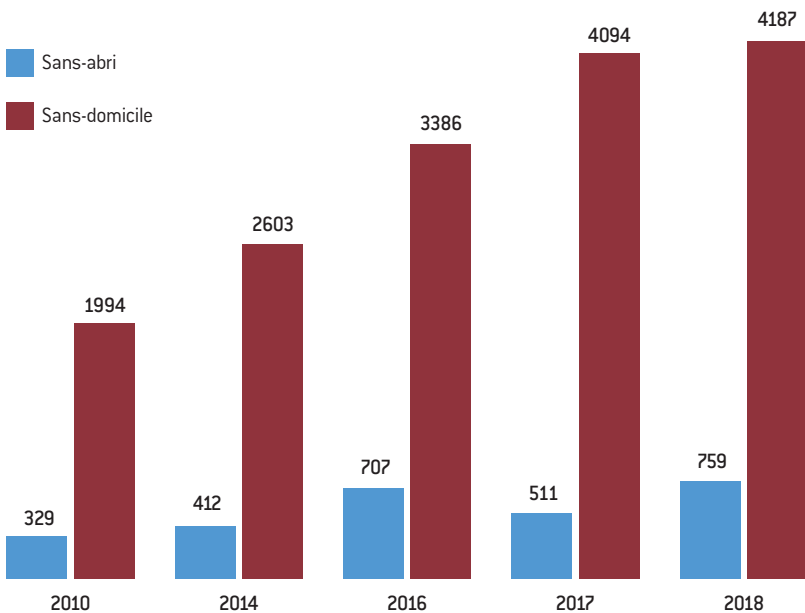
les pays d'origine : environ 25 000 personnes ont été renvoyées en 2016, mais près de 50 000 personnes tout de même ont quitté volontairement l'Allemagne. Se pose la question, dans le cadre très sensible des accords de Dublin, du sort de ces déboutés dans des pays de rebond, comme la France, où leur dossier peut être à nouveau examiné : porte de la Chapelle, à Paris, dans les campements, de très nombreux migrants sans-abri parlent allemand.

2. Bruxelles et le sans-abrisme de migrants

À Bruxelles, les campements abritent principalement des étrangers, migrants extra-européens et européens des pays de l'Est, souvent des Roms. Leur gestion s'inscrit dans celle, plus large, des sans-abri.

En lien avec le monde associatif, Bruxelles a investi dans la connaissance des sans-domicile et des sans-abri. Depuis 2008, un recensement est régulièrement organisé une nuit de chaque mois de novembre afin de compter les sans-abri (définis comme « sans-domicile à la rue »). Parallèlement, les différents services – les centres d'hébergement, mais aussi les équipes mobiles enquêtant dans les squats ou les campements – indiquent le nombre de leurs bénéficiaires ou le nombre de personnes enquêtées au même moment.

Nombre de sans-domicile et de sans-abri à Bruxelles



Source : Association La Strada (www.lastrada.brussels/portail/fr/observatoire/statistiques)

Les données montrent une certaine stabilité du nombre de sans-abri. Les autres sans-domicile, dont le nombre augmente, se trouvent dans des centres d'hébergement d'urgence, des centres d'insertion, des hôpitaux, des squats, mais également dans des campements et autres « structures non conventionnelles ».

En termes de nationalité et de statut, les sans-domicile recensés à Bruxelles en 2017 et 2018, sont belges pour un tiers d'entre eux. Plus du quart d'entre eux sont étrangers en situation régulière, dont quelques Français. Plus de 40 % d'entre eux sont étrangers en situation irrégulière. Parmi ces derniers, les ressortissants des pays du Maghreb sont nombreux, même si l'on constate une part grandissante de ressortissants subsahariens.

Le Samu social de Bruxelles – qui a été au centre d'un scandale retentissant fin 2017, avec des rémunérations indues conduisant le bourgmestre à démissionner – possède des fonctions similaires à celles du Samu social de Paris, mais avec une voilure plus réduite. Durant les périodes hivernales, outre ses missions de maraude et de contact, il assure l'hébergement en urgence de familles : 200 en 2011, 400 en 2016. Ce sont essentiellement des familles de demandeurs d'asile, voire des sans-papiers. Les volumes n'ont donc rien à voir avec ceux que l'on constate à Paris (en 2016, par exemple, ce sont 18 000 familles qui ont été hébergées en urgence en hôtel par le Samu social de Paris).

Quelques campements emblématiques ont néanmoins émergé et la question a pris de la place dans le débat public au cours des années 2010. Les opérateurs signalent que la fermeture du grand camp de Calais à l'automne 2016 a eu pour conséquence une augmentation du problème et de la pression à Bruxelles. Le campement établi dans le parc Maximilien, situé sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean, a vu passer des centaines de personnes en quelques mois, tandis que les associations fournissaient des services de base aux occupants et que les autorités refusaient d'agir spécifiquement, sinon sur le plan de la sécurité. Le campement a été largement médiatisé à la fois pour décrire ses populations, lesquelles souhaitaient plutôt passer en Angleterre que rester en Belgique, et pour parler des mobilisations d'habitants et de militants en leur faveur. Il en va de même pour un campement de Roms établi à Laeken, sur un terrain vague, largement médiatisé début 2016, avant d'être détruit tandis que ses occupants se déplaçaient, dans la même commune, pour s'établir sous un pont.

Les gares, traditionnels refuges des sans-abri, ont, elles aussi, vu s'installer des campements de migrants à la périphérie de leurs enceintes. En 2017, on pouvait compter jusqu'à 300 personnes dans l'environnement de Bruxelles Nord. En mars de cette année, un campement de fortune, abritant une soixantaine de personnes, a été évacué de Bruxelles-Midi.

Sur le plan des politiques publiques, en direction des sans-abri comme des campements, à la différence d'autres grandes capitales européennes telles que Madrid ou Berlin, dans lesquelles les responsabilités apparaissent à la fois clairement décentralisées et plutôt clairement établies, c'est une impression de haute complexité qui prévaut à Bruxelles. Qu'il s'agisse des formes visibles des problèmes comme des tensions en termes de gouvernance pour les traiter, Bruxelles ressemble à Paris, toutes proportions gardées.

3. Bucarest et la question rom

La capitale roumaine présente un double intérêt au sujet des campements : d'une part, le phénomène lui-même s'y trouve très restreint, presque inexistant ; d'autre part, à la périphérie de la ville se trouvent de nombreux « quartiers informels » habités par des ménages roms, dont certains opèrent des migrations pendulaires vers d'autres pays européens.

Un premier point original à souligner tient à la catégorie « sans-abri ». Systématiquement rapprochés de cette catégorie en France, les Roms ne sont pas, *stricto sensu*, sans-abri en Roumanie, où ils disposent le plus souvent d'un logement, aussi précaire soit-il.

Minorité ethnique constitutionnellement reconnue par Bucarest, la population rom est la plus pauvre de l'un des pays les plus pauvres de l'Union européenne. La Constitution de la Roumanie reconnaît et garantit la défense de l'identité culturelle de la minorité rom, qui dispose d'un siège de député à ce titre. Le sujet est d'autant plus stratégique qu'au regard de sa fécondité relativement élevée (2,5 enfants par femme, contre 1,5 en moyenne en Roumanie), la population rom représente une part croissante de la population.

À rebours de l'idée commune qui fait des Roms des nomades, il faut relever que la quasi-intégralité d'entre eux sont sédentaires. Très souvent, ils s'estiment de nationalité rom et de citoyenneté roumaine. L'appellation « Rom » est valorisée par les personnes qui s'auto-identifient de la sorte (au quotidien ou dans les recensements). Le terme « Tzigane » (dont une étymologie le rapproche des Intouchables en Inde) demeure souvent employé pour les désigner de façon négative. Ces populations, parfois réduites en esclavage au XIX^e siècle et sédentarisées de force à partir des années 1950 sous le régime communiste, connaissent les plus hauts niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale de Roumanie. Les inégalités, au sein de ces communautés sont très élevées. Cela peut s'observer très concrètement dans les villages roms de la périphérie de Bucarest. On y trouve de véritables petits « palais » (comme les baptise la presse) construits par des familles enrichies par leurs activités à l'étranger, nourrissant d'ailleurs l'animosité d'une partie des Roumains non roms. On y trouve également les logements les plus précaires, dans les mêmes

zones plutôt rurales, faits de baraquements de fortune. De puissantes berlines y côtoient des roulottes tirées par des chevaux. S'il est vrai de dire que les plus pauvres des Roumains sont souvent roms, il s'avère inexact de prétendre que tous les Roms roumains sont pauvres.

Habitat dans la communauté de Valea Corbului (2018)



Crédits photographiques : Julien Damon

Dans la commune de Călinești, en Transylvanie, à une centaine de kilomètres au nord est de Bucarest, sous une ligne à haute tension, vivent 1 300 habitants roms, dans de l'habitat « informel » au sens de « sans titre légal ». Une partie de la communauté est partie travailler ailleurs en Europe, à Paris notamment, dans le secteur de la récupération informelle, entre autres activités. L'argent gagné permet de financer de nouvelles maisons construites par des habitants restés sur place.

À Bucarest, s'il existe des enfants des rues et des sans-abri plus âgés, que cherche d'ailleurs à mieux aider un système de Samu social créé avec l'aide de la France en 2005, il n'existe pas à proprement parler de campements. Il n'existe pas au sein ou à la périphérie immédiate de Bucarest de bidonvilles roms comme il a pu s'en développer à Paris et dans la petite couronne ou dans d'autres métropoles françaises (Lyon, notamment). Phénomène généralement associé à la population rom, la mendicité existe dans les rues de Bucarest mais les adultes qui mendient sont rarement accompagnés d'enfants.

À l'échelle nationale, la Roumanie développe une stratégie nationale pour l'inclusion des Roms à l'horizon 2020, avec une agence nationale pour les Roms. Mais la stratégie souffre d'un manque de lisibilité et butte sur des pratiques discriminatoires qui sont aussi répandues que peu sanctionnées. Elle pourrait bénéficier d'un soutien financier bien plus consistant provenant des fonds européens. Mais ceux-ci, qu'il s'agisse de fonds spécialisés ou bien de fonds plus classiques comme le Feder ou le FSE, font l'objet d'un très faible recours de la part des institutions roumaines. Pour des projets de réhabilitation de quartiers informels roms comme pour des projets d'infrastructures pour toute la population, c'est un manque d'ingénierie technique qui est mis en avant comme explication.

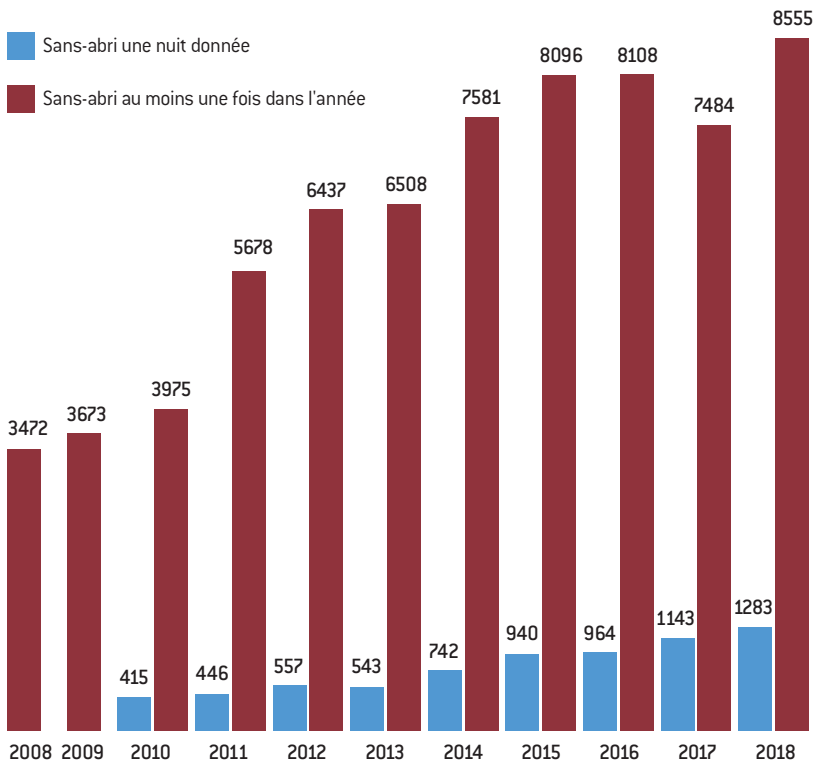
4. Londres et le choix de la fermeté

L'histoire des *slums* en Grande Bretagne ressemble à l'histoire des bidonvilles en France : premières actions contre des situations jugées indignes au XIX^e siècle, puis volonté de résorber totalement le phénomène dans l'après-guerre. Il a pu être estimé que le problème des bidonvilles avait été réglé, dans les années 1970, avant de réapparaître, dans les années 1980, sous des formes très atténuées, avec des rassemblements de sans-abri, puis, dans la décennie 2000, avec quelques campements de Roms et de migrants extra-européens. Soulignons, d'emblée, que le sujet britannique des campements de migrants sans-abri (comme nous le désignons), est essentiellement un sujet « Rom » et « pays de l'Est de l'Europe ».

Si l'appareil statistique britannique permet d'approcher avec une certaine rigueur la question du sans-abrisme – principalement parce qu'il repose, en l'espèce, sur des définitions juridiques relativement précises –, il n'en va pas de même pour les campements. Des statistiques très précises sont suivies en ce qui concerne ce que l'Insee appellerait les sans-domicile (*homeless*), c'est-à-dire à la fois les sans-abri vivant à la rue (*rough sleepers*) et les personnes qui sont prises en charge dans des centres d'hébergement et des logements réservés à des individus et des ménages qui sinon seraient sans-abri. Mais, s'agissant des bidonvilles, squats et autres formes d'habitats illicites, il n'existe pas, comme dans la plupart des autres grandes villes européennes, de recensement valable.

Si, concernant les sans-abri, l'extrême précision des chiffres est discutable, il n'y a pas de polémique quant aux ordres de grandeur, tout du moins pour Londres. En 2018, dans Londres, ce sont environ 1 300 personnes qui ont été comptées à la rue en une nuit, et un total sur l'année de 8 500 personnes. Par comparaison, lors de la « Nuit de la solidarité » du 15 au 16 février 2018, environ 3 000 personnes à la rue ont été comptées à Paris et, en prenant en compte les personnes hébergées dans le cadre du plan hiver, on arrivait à presque « 5 000 personnes à la rue à Paris sans solution durable » selon le Samu social de Paris.

Nombre de *rough sleepers* (« sans-abri ») à Londres



Source : Combined Homelessness and Information Network (<https://data.london.gov.uk>)

La tendance, après une décennie de baisse depuis la fin des années 1990, a été à une reprise à la hausse à partir de la déflation économique de la fin de la décennie 2000. Ces dernières années, le niveau avait atteint un plateau, même si les chiffres 2018 sont repartis à la hausse¹⁸. Le cas londonien permet de distinguer les sans-abri une nuit donnée (environ 1 500), les personnes qui ont été au moins une fois sans-abri dans l'année (8 500) et le total des sans-domicile (personnes sans-abri ou dans des centres d'hébergement). Ce dernier chiffre est d'environ 170 000. Il est, en termes d'ordre de grandeur, comparable à la région parisienne où, chaque soir, sont hébergées plus de 110 000 personnes.

À Londres, de 2013 à 2018, parmi les sans-abri, on compte toujours environ une moitié de Britanniques, environ un tiers de ressortissants européens (principalement issus de Roumanie, Pologne et Bulgarie) et un peu plus de 10 % de personnes provenant d'autres pays.

18. En juin 2018, le maire de Londres a parlé de « disgrâce nationale » au sujet de l'évolution du problème des sans-abri.

Autre caractéristique : il s'agit essentiellement d'individus isolés. Il est inconcevable, à Londres, de laisser une famille (c'est-à-dire un enfant avec au moins un adulte) à la rue. Chaque arrondissement a l'obligation de lui fournir un toit, le cas échéant en payant une nuit d'hôtel.

Dans Londres, c'est principalement la question migratoire qui est venue prendre de l'importance sur l'agenda politique local et national. La préoccupation s'est affirmée au tournant de la décennie 2010, la presse relayant la présence, dans la capitale et sa périphérie, de campements qualifiés, souvent de façon dépréciative, de nouveaux bidonvilles (*new slums*). En 2016, la presse a relayé des constats de l'association Crisis, faisant état d'une dizaine de « bidonvilles », principalement habités par des ressortissants roumains, bulgares et albanais. Étaient évoqués les cas de « centaines de migrants » dormant dans des bidonvilles disséminés dans les environs de Londres. Le *Daily Mail* a publié en juin 2016 une carte de ces *shanty towns*, très largement reprise, qui permettait de souligner que les sites se trouvaient essentiellement en banlieue.

Les politiques publiques britanniques se singularisent au moins sur deux points : le niveau de coercition, voire de criminalisation, et le niveau de décentralisation.

Depuis des années, le gouvernement britannique se veut très strict au sujet du sans-abrisme et de ses manifestations dans l'espace public. À Londres, ceci se traduit par une forme de « tolérance zéro » dans les rues lorsqu'il s'agit de divagations, de mendicité agressive, de comportements dits antisociaux. Cette « tolérance zéro » dans les rues se pondère par une « tolérance élastique » dans les centres d'accueil pour sans-abri, où les horaires et conditions de consommation de diverses substances sont plus souples qu'en France. La fermeté se traduit également par des consignes données à la police pour disperser rapidement les campements avant qu'ils ne deviennent des rassemblements trop importants. La police à Londres établit des *hot spots*, sachant qu'à partir de trois tentes, le site devient *hot spot* et commande une action de dispersion. Suite à ces dispersions, il peut y avoir réimplantation ailleurs dans des espaces plus éloignés du centre, sur des parkings ou dans des bois. Après un certain laps de temps d'occupation, c'est, comme en France, le recours au tribunal et au juge de l'expulsion qui s'impose. Les associations estiment souvent, comme en France là aussi, que les politiques de démantèlement prennent du temps, pour s'avérer peu efficaces puisque d'autres campements se reforment.

La position à l'échelle nationale hésite, comme dans l'Hexagone, entre humanité et fermeté, mais en mettant certainement plus l'accent sur la fermeté. Les textes sur le vagabondage, datant du XIX^e siècle, sont encore employés aujourd'hui et s'y ajoutent des textes sur la protection des espaces publics qui font de la mendicité, du fait de dormir dans les rues ou d'y laver ses affaires des délits. Les conseils donnés aux autorités locales portent d'abord sur la prise en compte

des troubles de voisinage plutôt que sur l'indignité de la situation des gens dans les campements. S'agissant des étrangers en situation illégale, s'ils dorment dans la rue, la position et la pratique du ministère de l'Intérieur étaient de les renvoyer systématiquement. Cette option s'est étendue à tous les sans-abri d'origine communautaire qui, dormant dehors, pouvaient être renvoyés dans leur État membre d'origine. En décembre 2017, la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles a jugé que la pratique du *home office* consistant à renvoyer systématiquement les sans-abri d'origine communautaire dans leurs pays d'origine était discriminatoire.

Un point crucial à bien saisir pour comprendre la situation et les politiques londoniennes est précisément qu'elles sont londoniennes. Au Royaume-Uni, logement et hébergement sont des compétences décentralisées. À Londres, ce n'est d'ailleurs pas la Ville elle-même qui doit agir, mais les arrondissements. Les trente-deux arrondissements londoniens sont chargés des routes, de la collecte des déchets, des services sociaux et de l'hébergement des sans-domicile. Les services sont fournis, pour le compte des arrondissements et à partir de leurs financements, par des associations prestataires de services, mises en concurrence par les autorités. Ces services, qui doivent rendre des comptes précis, comprennent l'équivalent des maraudes mises en place à Paris, des accueils de jour, des centres d'hébergement et des logements adaptés. Ils sont destinés aux ressortissants britanniques et, le cas échéant, aux étrangers en situation régulière pour ce qui concerne l'offre en urgence. Pour les demandeurs d'asile, comme en France, c'est une offre singulière qui est proposée et gérée autrement.

5. Madrid et le « plus grand bidonville d'Europe »

Le sans-abrisme et le phénomène des bidonvilles à Madrid remontent originellement au début du XX^e siècle, liés à l'exode rural et aux mutations urbaines qui conduisent une partie de la population à ne pas trouver d'autres logements que des *chabolos* (« cabanes de jardin ») en banlieue. Il s'ensuit, dans l'après-guerre, comme dans nombre d'autres capitales européennes, une extension des bidonvilles, phénomène connu sous le nom de *chabolismo*.

La transition démocratique inaugure une ère de changements dans la politique de logement de l'État espagnol. Un programme historique voit le jour pour reloger les habitants des bidonvilles. Entre 1986 et 1994, la Communauté de Madrid met en place un programme de logement ciblant spécifiquement la population gitane espagnole.

La question des bidonvilles a ensuite évolué du fait notamment de l'éclatement de la bulle immobilière en 2008. Avec la crise économique, de nouveaux profils sont apparus dans les campements et bidonvilles, comme les immigrés qui

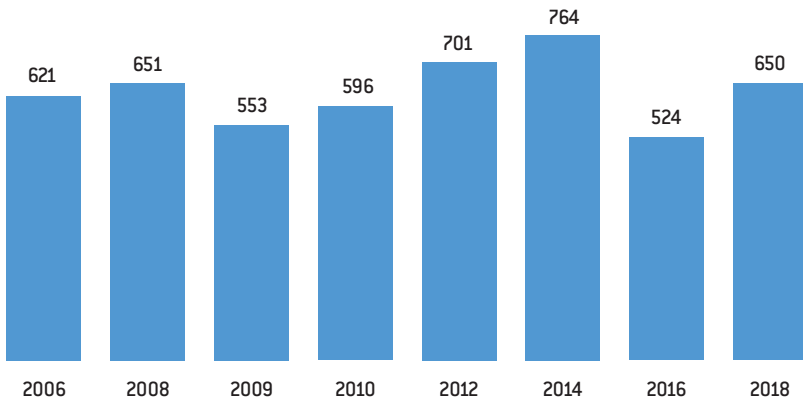
s'étaient installés en Espagne et avaient trouvé un travail rémunéré et qui ont perdu emploi et logement lors de la crise. Progressivement exclus du parc résidentiel, notamment parce qu'ils ne pouvaient pas contracter de prêts et que les loyers étaient trop élevés, ils ont pu trouver des solutions dans des espaces singuliers, souvent bien éloignés du centre-ville.

Le vocabulaire espagnol permet quelques distinctions utiles :

- les *acampamientos/agrupaciones* (« regroupements ») de personnes sans-abri désignent de petits groupes de personnes réunies pour la journée ou pour la nuit, parfois dans le centre touristique de Madrid. Ces regroupements se constituent à partir de matelas, de cartons, de matériaux de récupération, plus rarement de tentes. Ils ne sont pas créés pour y résider durablement, mais simplement pour y stationner une partie de la journée ou une nuit ;
- les *asentamientos* (« campements ») se trouvent plus en périphérie, avec des structures moins éphémères. On peut trouver, dans certaines friches, notamment sur des emprises ferroviaires, des campements de Roms ;
- les *poblados/barrios chabolistas* (« bidonvilles ») ont un caractère plus permanent. Ils se trouvent en périphérie, avec quelques sites très connus pouvant regrouper plusieurs milliers de personnes. Sur de si grands sites, il est possible de trouver plusieurs quartiers différents.

Madrid produit des statistiques sur les sans-abri. Des enquêtes mobilisant des professionnels et des bénévoles – comme ce qui a été réalisé à Paris en 2018 et 2019 – sont faites chaque hiver depuis 2006. Le nombre de personnes totalement à la rue varie peu sur la période : entre 500 et 750. Les derniers décomptes permettent de signaler qu'un tiers seulement des sans-abri sont espagnols. Parmi les autres nationalités se recensent 40 % de Roumains et 15 % de Marocains.

Nombre de sans-abri une nuit donnée à Madrid



Source : www.madrid.es

Au sujet de la présence d'enfants à la rue, les autorités se refusent à la permissivité et la police intervient systématiquement. En théorie, aucun enfant ne devrait dormir dehors. En pratique, la mendicité avec enfants est systématiquement réprimée. Au minimum, les enfants et les adultes qui les accompagnent sont emmenés au poste de police pour vérifications.

Un des principaux acteurs madrilènes de la prise en charge du sans-abrisme et des campements est le Samur social. Ce service de protection civile, fort de 200 agents réunis en dix-huit équipes réparties dans les différents quartiers, a été créé à la suite des attentats de 2004. Il s'agit d'une réponse à la nécessité repérée alors de faire fonctionner un service efficace de protection civile, notamment pour traiter de l'hébergement et du relogement des victimes. Ce service a deux missions : l'urgence sociale (pour protéger les familles en cas d'inondation, d'incendie ou de violence) et la protection des sans-abri (avec des propositions d'hébergement et des maraudes dans les campements). Son activité principale reste une action de rue permettant le suivi et la cartographie précise des phénomènes et des lieux. Le Samur gère un fichier, actualisé quotidiennement, avec la description de 120 campements de taille extrêmement variée.

La Ville dispose ainsi d'un outil recensant les regroupements, campements et bidonvilles dans la Communauté de Madrid. Si les plus petits d'entre eux peuvent se repérer au cœur de l'agglomération, les plus nombreux et les plus grands sont dispersés autour du périphérique. Les principaux bidonvilles sont bien connus de la population : Gallinero (400 habitants, Roms de Roumanie, avec une majorité d'enfants), et, surtout, Cañada Real (10 000 habitants, d'origines variées). Ces sites, à mauvaise réputation, sont, pour les plus grands d'entre eux, de véritables parties de la métropole. Des efforts sont faits pour la scolarisation des enfants, avec passage de cars de ramassage scolaire.

À une demi-heure du centre-ville, au sud de Madrid, la Cañada Real, accessible par l'autoroute, contraste avec le reste de la ville. Cette bande d'une longueur de plusieurs kilomètres est un concentré de problèmes sociaux, économiques et sécuritaires. Les estimations de la taille de la population sont toujours supérieures à 5 000 personnes, et vont parfois jusqu'à 40 000. C'est cependant le chiffre de 10 000 qui est le plus souvent employé. Avec un tel volume, le site est souvent considéré comme le « plus grand bidonville d'Europe », en concurrence, pour ce titre, avec la jungle de Calais avant son démantèlement.

Une partie du bidonville ressemble physiquement à de la ville formelle, avec des pavillons, de l'habitat collectif, des aménagements et des réseaux. D'autres parties sont constituées de rassemblements de baraques faites de brique et de broc. S'y ajoutent des campements faits de tentes et de bicoques en tôles. Une esplanade particulière accueille un des épicycles du trafic de drogue et est devenue un lieu de vie et de perdution pour des dizaines de toxicomanes. Le site ne présente donc pas une grande unité et ne saurait être traité d'un bloc.

Étalé sur trois municipalités, il est divisé en six secteurs et comprend aujourd'hui une trentaine de nationalités. On y signale une nette reprise de la construction, informelle et illégale, depuis la crise immobilière de 2008.

Qu'il s'agisse des grands bidonvilles ou des sans-abri isolés, ce sont la communauté autonome et les mairies qui financent les politiques. L'État, très présent jusqu'à la transition démocratique, s'est retiré.

6. Rome et son composé de formel et d'informel

Comme dans d'autres villes européennes, le sujet et les problèmes contenus dans l'expression « bidonville » ne sont pas neufs, mais ils ont largement changé. À l'échelle du pays, les années 1960 et 1970 ont été marquées par la mise en œuvre de politiques de résorption des bidonvilles. Des programmes de création de logements sociaux et de soutien à l'accès à la propriété ont été lancés par les municipalités pour en finir avec les dégâts de la guerre et les traces du passé. Les bidonvilles et campements ont réapparu en Italie, et singulièrement dans Rome, au cours des années 1990 avec des campements de sans-abri italiens et de Roms venus d'Europe de l'Est.

Les chiffres avancés sur les sans-abri sont variables. L'Institut de statistiques italien relève la présence sur le territoire de Rome de 7 000 sans-abri. Les associations en comptent 16 000, tout en soulignant que 200 000 « profils » de personnes sans-abri figurent dans les bases de données des services sociaux de la commune. Sur les récentes décennies, les principales évolutions de la population prise en charge ou à prendre en charge ont été fonction de migrations d'abord intra-européennes, en particulier avec l'afflux de migrants fuyant les conflits de l'ex-Yougoslavie. Il convient d'ajouter à ces chiffres 4 500 Roms vivant dans des « campements équipés » (dits également « villages »). Ces campements se présentent sous des formes physiques similaires, mais dans trois situations juridiques contrastées : des campements « formels » équipés, des campements informels « tolérés » par les autorités et des campements informels et illégaux de taille variable.

La prise en charge des sans-abri passe par un réseau de centres d'accueil gérés par les associations et financés par la Ville, mais également – ce qui distingue significativement Rome des autres villes européennes – par un important réseau de lieux d'accueil gérés par l'Église sans agrément ni financement publics.

Pour répondre à la problématique du sans-abrisme, la Mairie de Rome développe plusieurs dispositifs. Elle a notamment mis en place, depuis 1988, un centre opérationnel d'urgence (*sala operativa sociale*), constituée d'une plateforme d'appels et d'unités de rue mobiles. Ces dernières emploient des intervenants sociaux chargés d'évaluer les situations afin de répondre au mieux.

Ce service d'urgence travaille en lien étroit avec les services sociaux des quinze municipalités de Rome. Il repose sur un réseau de 158 centres d'accueil, doté de 1 400 places pour les situations d'urgence. Afin de compléter le dispositif, la ville a signé des conventions avec une cinquantaine d'associations chargées de gérer des centres d'accueil et travaille particulièrement avec des associations religieuses (en particulier Sant'Egidio et Caritas) pour les hébergements et les maraudes.

La Ville administre un bureau spécialisé sur les Roms, instance directement rattachée au maire. L'objectif de la stratégie est d'accompagner la fermeture progressive des divers campements, en particulier ceux qui demeurent informels et non tolérés. Les sites sur lesquels se trouvent des tentes et baraquements sont des campements « abusifs ». Sur certains parkings, en revanche, des regroupements de caravanes peuvent être tolérés comme camps ou villages formels. Ceux-ci disposent d'infrastructures très réduites, mais les habitants peuvent bénéficier de services mis en place par la mairie (arrivées d'eau, ramassage des ordures, transport scolaire) et leurs habitants peuvent obtenir un certificat de résidence, nécessaire pour obtenir un accès à l'ensemble des services sociaux.

Face à une dégradation de la situation dans ces campements et à l'incapacité de mener des politiques d'insertion efficaces mais aussi suite au scandale de corruption « Mafia Capitale » – une affaire très commentée en 2014 concernant des détournements de fonds publics et d'appels d'offres dans la capitale italienne –, le mode de gestion de ces sites a été profondément modifié. L'administration communale procède systématiquement à la mise en concurrence des opérateurs. La Ville dispose, depuis 2017, d'une compétence directe en matière de gestion des sites (reconnaissance, démantèlement éventuel, parcours d'intégration pour leurs habitants). S'il existe une stratégie et des objectifs en matière de gestion/éradication des bidonvilles roms, elle n'est pas aisée à mettre en œuvre. Les appels d'offres lancés par la municipalité sont souvent infructueux, entre autres parce qu'il manque des opérateurs spécialisés.

À la suite des élections nationales du printemps 2018, le nouveau ministre de l'Intérieur et vice-président du Conseil, Matteo Salvini, a pris des positions très fermes, affirmant notamment sa volonté de parvenir à « zéro camp de Roms ». Depuis lors les évacuations et controverses se succèdent, et les contentieux s'accumulent.

Au sujet des migrants extra-européens et de la crise migratoire – à laquelle l'Italie, dans son ensemble, a été et demeure rudement confrontée –, le pays a organisé un système d'accueil à deux niveaux, financé par le ministère de l'Intérieur : le niveau d'urgence, géré par les préfetures, repose sur de grands centres d'accueil à destination des primo-arrivants, tandis que le réseau du système de protection pour les demandeurs d'asile et réfugiés (SPRAR), géré

par les municipalités, est destiné aux réfugiés et aux demandeurs d'asile les plus fragiles (femmes enceintes, familles monoparentales, malades, mineurs non accompagnés...). L'offre est passée de 3 000 à 35 000 places en entre 2013 et 2017, mais le nombre de places demeure insuffisant.

Concernant les campements, Rome se caractérise par une politique plutôt intégrée, dont la municipalité a globalement la responsabilité. Si le sujet est désormais bien présent dans le débat public et s'il existe des campements qui font ponctuellement parler d'eux, la situation n'a jamais atteint l'intensité parisienne. Par ailleurs, les politiques et pratiques sont plus directives en ce qui concerne les enfants dans les rues. Comme dans d'autres capitales européennes, et à la différence de Paris, il est inconcevable de laisser des enfants exploités pour mendier et des mineurs dormir dans les rues. Le transfert vers les centres d'accueil d'urgence est systématique, y compris par les forces de l'ordre

À noter, pour finir, l'existence d'un camp revendicatif important près de la gare Tiburtina. Ce camp, surnommé Baobab, a pu réunir, de manière très informelle et très précaire, jusqu'à quelques centaines de personnes. Organisé par des activistes – on l'a souvent présenté comme « autogéré » –, il n'entrait pas exactement dans le prisme des politiques gérées directement par les autorités ou par l'intermédiaire du secteur associatif. Il a été évacué en novembre 2018.

III. SPÉCIFICITÉS FRANÇAISES ET PARISIENNES

1. Des phénomènes d'une ampleur exceptionnelle...

La France est, dans l'Union européenne, en tout cas au moins par rapport aux six contextes européens examinés, l'un des pays les plus touchés par la présence urbaine de campements de migrants sans-abri. L'expression « exception française » en la matière serait probablement exagérée¹⁹. Il n'en demeure pas moins une ampleur et une visibilité exceptionnelles de ces phénomènes, à Paris notamment. Bien entendu, certains États membres sont plus directement affectés, ou l'ont été, par les conséquences de la crise migratoire. Il en va ainsi par exemple de la Grèce ou de l'Italie. Dans ce dernier pays, l'île de Lampedusa et la ville de Vintimille incarnent les difficultés à gérer ce dossier aux dimensions parfaitement européennes. Mais de l'enquête menée dans les six capitales européennes, il ressort que si des campements sont signalés, et constituent une source de préoccupation pour la population et les autorités,

19. Les cas de la Guyane et de Mayotte distinguent également la France, mais c'est une autre dimension du dossier « bidonvilles », qui ne sera pas abordée ici.

ils n'atteignent jamais la dimension de ceux qui ont pu voir le jour dans Paris *intra-muros* ou à sa périphérie immédiate.

Parmi les six villes enquêtées, nulle part n'ont été repérés et traités des campements rassemblant plusieurs milliers de personnes comme cela a pu être le cas dans les arrondissements du nord de Paris. Lorsqu'on présente des photos de sites franciliens aux personnes rencontrées dans ces six capitales, ces dernières ont ainsi parfois du mal à croire qu'ils puissent simplement exister. Paris se particularise ainsi clairement. De fait, les situations et les réponses françaises, particulièrement dans le contexte parisien, sont singulières²⁰.

Les évolutions de certains quartiers du nord-est parisien, dans Paris *intra-muros*, sur les bords du périphérique, en banlieue proche ou éloignée, ne sont pas comparables à ce qui a pu se passer dans les six autres capitales. Les habitants ulcérés et fatigués²¹, les polémiques politiques sur la transformation de la vie dans ces quartiers, l'apparition de supermarchés de la drogue comme de déchetteries à ciel ouvert, les alignements de villages de tentes multicolores, les rassemblements et les rixes, le développement des ventes illégales, l'expansion des incivilités et délits – tout ceci s'avère sans commune mesure avec ce qui se passe ailleurs.

En termes de présence dans le débat public, d'implication des élus locaux (dans un sens ou dans un autre), la situation parisienne se singularise nettement. La Mairie de Paris et la maire de Paris communiquent, analysent, innovent, proposent, critiquent.

Dans chaque métropole européenne, des campements sont certes signalés et certains ont occupé les gros titres. Il en va, ainsi, du campement de migrants dans le parc Maximilien, à Bruxelles, mais s'il est important – il a pu compter, en flux, plusieurs centaines de personnes –, il n'atteint pas la taille des plus gros campements parisiens. Il en va de même de quelques tentes et quelques dizaines d'individus dans le Tiergarten, à Berlin. Le problème est connu des Berlinoises et des autorités berlinoises, mais il est extrêmement limité. À Rome, où peuvent être observés de petits campements et des microbidonvilles, le centre Baobab évoqué plus haut, près de la station ferroviaire Tiburtina, qui rassemblait quelques centaines de migrants, faisait figure de cas extrême. Il n'atteignait pourtant pas les volumes parisiens, loin de là. À Madrid, la municipalité et son Samur social recensent les principaux campements de la capitale. Ils ne dépassent jamais quelques dizaines d'individus. La capitale espagnole se

20. Cette singularité procède, entre autres, de la singularité française dans le traitement de l'immigration et de la demande d'asile en particulier. Voir, à ce titre, la note du préfet, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), Didier Leschi, *Migrations : la France singulière*, Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018 (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/11/133-FRANCE-IMMIGRATION_2018-10-10_w2.pdf).

21. Pour suivre les actualités locales sur Twitter, voir, par exemple, les comptes @SOSLaChapelle1 ou @SosPajolGirard.

particularise tout de même par la présence, dans sa banlieue éloignée (très distincte, en termes urbains, de l'aire urbaine madrilène), du grand bidonville de la Cañada Real. À Londres, en revanche, aucun campement n'est véritablement identifié comme incarnant la problématique des campements à la française. À Bucarest, pour finir, les campements roms ne sont pas dans la ville mais dans les campagnes, et une partie des habitants de ces bidonvilles roumains tentent leur chance ailleurs en Europe, à Paris notamment, où ils vivent dans des campements à assise communautaire. En un mot Bucarest est bien moins tolérante pour « ses » Roms que Paris pour ceux de Bucarest.

2. ...explicables par certaines singularités françaises et parisiennes

La singularité française, ou tout au moins parisienne, pourrait s'expliquer de deux façons différentes, *a priori* contradictoires, mais se complétant en réalité. La France fait preuve, tout à la fois, d'une excessive dureté et d'une excessive permissivité²². En réalité, les deux thèses, souvent opposées, du laxisme et du rigorisme se complètent.

Par l'expression « excessive dureté », on veut signaler que la demande d'asile n'est probablement pas aussi bien gérée qu'ailleurs, notamment à Berlin. La première incarnation de cette insuffisance est le nombre de personnes contraintes de recourir au campement alors qu'elles veulent demander l'asile, parce qu'elles n'ont pas accès à l'hébergement, bien qu'elles soient réfugiées. À Paris, en particulier, l'organisation de la demande d'asile force une partie des demandeurs à rester dans la rue avant le dépôt de leur demande et parfois même après cette demande, et ce malgré l'augmentation des moyens du dispositif national d'asile²³. Par « forcer » il faut entendre non pas une obligation faite aux personnes mais un manque d'alternatives. Malgré l'augmentation des moyens, force est de constater que l'on trouve toujours dans ces campements des gens en attente de pouvoir déposer leur dossier. On y trouve également des demandeurs d'asile et même des réfugiés qui n'ont pas trouvé de logement ou de place en centre d'hébergement, ou bien qui reviennent sur ces zones pour y vivre davantage en communauté.

Par ailleurs, à Paris et, plus généralement, en France, les autorités font preuve d'une tolérance originale vis-à-vis des occupations illicites de l'espace public. Dans d'autres capitales (à Londres en particulier), les autorités manifestent davantage de fermeté pour faire appliquer la législation relative au droit de

22. Voir Jean-Philippe Vincent, *Éthiques de l'immigration*, Fondation pour l'innovation politique, juin 2018 [www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/07/128-ETHIQUEimmigration_2018-07-09_web.pdf].

23. Sur le niveau jugé inadéquat, par les associations, du dispositif national d'asile (DNA), voir « En finir avec les situations inhumaines d'errance et de campements en France. Manifeste national des associations et des collectifs citoyens », juin 2019 [www.federationsolidarite.org/images/stories/PDF/Manifeste-errance-campements-vf.pdf].

séjour ou à l'occupation de l'espace public. Sur ce plan de la tolérance, il faut souligner la variété des politiques nationales quant à la possibilité pour un immigré en situation irrégulière de pouvoir bénéficier d'un hébergement d'urgence. En Italie et au Royaume-Uni, comme au Danemark et en Finlande (pays souvent montré en exemple pour ses politiques de « logement d'abord » pour les sans-domicile), les sans-papiers ne peuvent prétendre aux accueils d'urgence pour sans-abri financés par les pouvoirs publics. À l'inverse, c'est le cas en Espagne. Et c'est le cas en France, où les associations défendent un principe d'inconditionnalité de l'accueil. Prosaïquement, il en résulte à la fois un système d'hébergement d'urgence congestionné par les sans-papiers et des campements abritant des sans-papiers, mais aussi des immigrés en situation régulière ne pouvant accéder à ces hébergements déjà pleins. Cette tolérance française et parisienne vis-à-vis des camps se double d'une acceptation passive de certaines formes de criminalité, de délinquance et d'incivilités attachées directement ou non à leur existence, qu'il s'agisse des épanchements d'urine, des marchands de sommeil (car tout campement appelle une certaine organisation) ou de l'exploitation des enfants.

Ces deux hypothèses complémentaires et apparemment contradictoires – excessive dureté et tolérance originale – peuvent être étayées par d'incontestables singularités, de nature solidaire ou sécuritaire proprement parisiennes. La centralisation et l'armature urbaine à la française ont vu historiquement, à travers les siècles, se concentrer toutes les questions liées à l'errance indigente dans la capitale. Qu'il s'agisse de la période du règne de Louis XIV à l'époque du « Grand Renfermement », de celle de l'Empire à l'époque des dépôts de mendicité ou de celle d'aujourd'hui quand il faut innover face à l'afflux des migrants sans-domicile, c'est toujours vers Paris que se dirigent les indigents, que se concentrent les tensions politiques et que naissent les innovations.

Paris a beaucoup innové, en particulier ces dernières décennies, dans la prise en charge des personnes sans-domicile, qu'elles soient à la rue ou dans des centres d'hébergement, qu'elles soient en situation régulière sur le territoire, en demande d'asile ou sans-papiers. Des innovations comme le Samu Social de Paris (créé en 1993) ont essaimé un peu partout en Europe (notamment à Madrid ou à Bruxelles). D'autres innovations comme le développement des accueils de jour (surtout dans les années 1990) ont également été reprises en Europe. Le fait de distribuer des tentes aux sans-abri et de militer pour leur acceptation dans l'espace public a également des racines parisiennes, en particulier avec les initiatives de Médecins du monde dans les années 2000. À bien des égards Paris est une ville pionnière. Cela se retrouve avec la création du « centre humanitaire » ouvert porte de la Chapelle entre 2016 et 2018. Cette initiative, toutefois, n'a pas trouvé de relais ailleurs en Europe, même si d'autres villes – Berlin au premier chef – ont mobilisé du foncier et de l'immobilier pour traiter efficacement la demande d'asile.

Administrativement, Paris se distingue des autres métropoles françaises et des autres métropoles européennes par le statut particulier du maire en termes de police. La loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris donne au maire des pouvoirs et des responsabilités comparables à ceux des autres maires de France dans des domaines comme la circulation ou la lutte contre l'habitat indigne. L'essentiel de la police administrative (prévention des troubles et maintien de l'ordre public) demeure néanmoins attribué au préfet de police. Ce caractère bicéphale des pouvoirs de police à Paris alimente des débats et des renvois de responsabilité récurrents entre l'État et la capitale, qui sont structurellement en conflit, larvé ou ouvert, quand il s'agit de la prise en charge des sans-domicile en général, des migrants sans-abri en particulier. Les accusations réciproques d'inaction ou de mauvaise gestion sont légion. Les responsabilités, diluées, entre l'État et la Ville alimentent un jeu de ping-pong entre maire et préfet, maire et ministres, avec renvoi des problèmes et des mises en cause. Ce qui était voilé, réservé aux couloirs des administrations et cabinets politiques, est devenu largement public avec la « crise migratoire ». Ville et État bataillent à grand renfort de communiqués, avec une montée en intensité depuis 2015.

Au-delà de la conflictualité politique et de la subtilité administrative, la Ville de Paris, sous différentes mandatures et couleurs politiques, a investi dans la prise en charge solidaire des sans-abri, avec une tolérance grandissante à l'égard de la présence dans l'espace public d'individus dormant dehors, de regroupements et de campements de plus en plus grands. Nombre d'opérateurs rencontrés dans les autres villes européennes, qu'il s'agisse de services sociaux ou de police, de responsables associatifs ou politiques, estiment que Paris fait historiquement preuve d'innovation mais aussi d'une plus grande acceptation de ces présences. D'aucuns y voient de la volonté et de la tolérance bienvenues ; d'autres signalent de la résignation et de la permissivité.

Concrètement, à Paris, en raison notamment de la complexité de la structuration juridico-administrative, les politiques font preuve à la fois d'une certaine rigidité dans la gestion de la demande d'asile et d'une relative tolérance vis-à-vis des personnes en situation irrégulière et de l'installation de campements. L'ensemble se déroule dans une ambiance de confrontations entre autorités nationales et locales, comme on peut les retrouver ailleurs en Europe, mais de manière atténuée.

IV. RECOMMANDATIONS

La gestion des campements de migrants sans-abri pose des questions fondamentales de souveraineté nationale, de droit de propriété ou encore de dignité individuelle. Ces pans de l'action publique, sensibles et capitaux, ne se modifient pas aisément. Il apparaît pourtant possible de formuler des recommandations visant une gestion plus efficace des problèmes soulevés. Mais avant de recommander, il importe de souligner ce qu'est l'alternative fondamentale pour traiter véritablement la question des migrants sans-abri.

1. Européanisation ou contrôle accru des frontières françaises

Dans une Union européenne aux frontières intérieures globalement ouvertes, l'échelle communautaire devient essentielle pour la gestion de la question des sans-abri.

L'alternative, dans un espace Schengen encore ouvert, est simple : il faut ou bien revenir sur la libre circulation et contrôler les frontières, pour tenter de traiter nationalement cette forme moderne de vagabondage qui s'étend sur des échelles parfaitement internationales, ou bien, constatant en l'espèce l'épuisement de l'État-nation, européaniser le traitement, sécuritaire et social, de la question.

L'option du contrôle renforcé des frontières nationales, qui a ses fondements et désormais ses réalisations locales (par exemple à la frontière avec l'Italie), nourrit deux oppositions. D'abord, une opposition de principe, puisque ce serait accepter la fin de la libre circulation en Europe. Ensuite, de façon plus prospective, certains estiment que les chocs migratoires n'en seraient qu'à leurs premières secousses, que l'avenir serait nécessairement à une augmentation des flux. Une telle perspective appellerait des efforts consistants pour se préparer à des niveaux importants d'immigration. Si l'argument de principe a son fondement, l'argument prospectif paraît plus faible. Rien n'est inexorable, même en matière d'immigration. Notamment dans un contexte européen où d'autres nations éminentes se replient déjà (de l'Italie à la Hongrie en passant par la Pologne, le Danemark, l'Autriche ou la Slovaquie). L'argument de la fermeture des frontières ne se balaye pas d'un revers de main.

L'autre option, qui est la plus souvent évoquée en France tout en rencontrant des difficultés croissantes, est celle de la construction d'un cadre européen cohérent, appelé à faire respecter un ensemble d'engagements communs sur l'asile, les droits sociaux et fondamentaux. Les campements de migrants sans-abri sont déjà considérés en France comme des atteintes aux dits « droits

fondamentaux de leurs habitants²⁴ ». Ce n'est pas forcément le cas dans d'autres pays de l'Union européenne, moins confrontés à la problématique car ils ne tolèrent pas ces situations, ces phénomènes et ces populations, et les renvoient ailleurs. D'où l'importance d'un cadre européen commun de conception et d'action.

Ce thème de la dimension européenne du sans-abrisme en général et des campements de migrants sans-abri en particulier est hautement sensible et controversé. Des positions « sans-frontiéristes » radicales s'opposent à des positions de fermeture intégrale. Les uns veulent abolir les frontières, d'autres aspirent à en finir avec la libre circulation dans l'espace Schengen. En tout état de cause, l'Europe et, en son sein, la France se font réceptacles des désordres du monde et de la déstructuration de certains pays. C'est par le biais d'une action européenne cohérente, mobilisant et impliquant les grandes métropoles, que des solutions efficaces pourront être obtenues.

2. Douze propositions et suggestions

Les recommandations qui suivent, appuyées sur des leçons que l'on peut tirer des expériences d'autres métropoles européennes, ne sont pas des propositions instruites techniquement mais des suggestions versées au débat. Avec une ambition générale : dépasser la banalisation et la résignation qui s'installent en France.

Avant l'arrivée des campements et bidonvilles : prévention du phénomène

1. Tenir, localement, à l'échelle de chaque métropole, un registre précis des sites à partir de tout regroupement de personnes dormant dans la rue, comme à Madrid.
2. Systématiser les opérations de décompte des personnes à la rue, comme cela a été fait à Paris en 2018 et en 2019, et dans quelques autres villes françaises, et comme cela se fait régulièrement depuis une dizaine d'années à Bruxelles, Londres ou Madrid.
3. Adopter et afficher une attitude volontariste, en se fixant, localement, en cohérence d'ailleurs avec les circulaires interministérielles encadrant l'action de la Dihal, un objectif de résultat : « zéro bidonville », « zéro campement ».
4. Réviser la documentation d'urbanisme afin de mieux intégrer les différentes procédures concernant l'insalubrité, l'indignité, l'indécence, l'informalité, l'incurie et la mise en péril.

24. Voir, en ce sens, les rapports du Défenseur des droits sur les campements de migrants sans-abri, celui publié en octobre 2015, intitulé *Exilés et droits fondamentaux : la situation sur le territoire de Calais* [https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc/num.php?explnum_id=16846] et, dans la suite, celui publié en décembre 2018, sous le titre *Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport de Calais* [www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-rapportcalais-fr-ipcan-num-07.12.18.pdf], où sont également examinés les cas des campements de Grande-Synthe, Ouistreham et Paris.

À l'occasion de l'émergence des campements : premières réactions face au phénomène

5. Réviser les règles relatives à l'évacuation et à l'expulsion au moment de l'apparition d'un campement, après étude précise de leurs contenus dans d'autres contextes, comme Londres ou Berlin.
6. Intervenir au plus tôt en ce qui concerne la vérification et le respect du droit au séjour des personnes présentes sur de nouveaux sites.

Pendant le développement : administration du phénomène

7. Appliquer strictement les textes de protection des enfants et de pénalisation des adultes en cas d'exploitation. Sur ce plan, il peut être loisible de s'inspirer des principes et des actions menées à Berlin, Londres ou Madrid : mettre en œuvre l'interdiction qu'un enfant dorme dehors ou mendie.
8. Investir dans le renseignement, avec les offices spécialisés de la police et de la gendarmerie, pour la connaissance et le démantèlement des réseaux qui font vivre certains sites et qui en vivent.

À l'occasion du démantèlement des sites : résorption du phénomène

9. Établir des bilans précis des coûts des opérations.
10. Prévoir des moyens pour prévenir le retour à une situation de campements sur les sites qui viennent d'être évacués, non seulement par de l'urbanisme agressif mais aussi par des projets urbains locaux.

Propositions de portée plus générale en France

11. Envisager une décentralisation des moyens et responsabilités de l'hébergement vers les intercommunalités et les métropoles. Dans les autres métropoles européennes, à l'exception de Bruxelles, le sujet est géré comme une prérogative locale, sans ping-pong administratif avec les instances nationales.
12. Instruire une position stratégique française pour européaniser ce sujet.

Ces préconisations ne constituent pas un programme arrêté. Pragmatiques, elles visent une amélioration de la gestion du dossier des campements de migrants sans-abri.

CONCLUSION

Au terme de ce tour européen et pour conclure de manière plus frappante, deux formules viennent à l'esprit pour qualifier la situation française : tiers-mondisation du quart-monde et américanisation des métropoles. L'idée d'un quart-monde tiers-mondisé n'est certainement pas sociologiquement correcte, mais elle décrit cependant avec force la principale transformation de la population des sans-abri ces trois dernières décennies. Et derrière l'expression « américanisation des métropoles » se niche la critique d'un tournant des villes françaises vers des formes très visibles d'extrême ségrégation. Les campements et tentes de sans-abri appartiennent davantage au paysage urbain américain qu'à celui de l'espace public français.

Pour provocantes qu'elles soient, ces deux remarques ont quelque chose d'anachronique. D'une part, on ne parle plus guère du tiers-monde et du quart-monde. Ce sont des mots d'une époque révolue. D'autre part, les villes américaines, New York au premier rang, n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient dans les années 1970 et 1980 quand l'image de leurs défauts les désignait en repoussoirs. Certains quartiers parisiens ou certaines stations de métro de la capitale rappellent cependant plus les visages de villes de l'ancien tiers-monde ou encore les traits contemporains, avec des volumes plus impressionnants, de la crise des sans-abri à Los Angeles ou à San Francisco. Dans les deux cas, nous sommes loin de l'Europe.

Si ces deux formules ne désignent qu'imparfaitement ce qu'elles prétendent nommer, elles demeurent plus valables que la langue de coton qui entoure ce dossier. Au fond, ce que la situation hexagonale des campements de migrants sans-abri représente, c'est bien une crise du modèle urbain français.



- France : combattre la pauvreté des enfants*
Julien Damon, mai 2018, 52 pages
- Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté*
Julien Damon, décembre 2016, 40 pages
- Faire cesser la mendicité avec enfants*
Julien Damon, mars 2014, 44 pages
- Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure*
Julien Damon, mai 2012, 40 pages



Élections européennes 2019
Le poids des électorats comparé au poids électoral des groupes parlementaires
Guillemette Lano et Raphaël Grelon
Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

2019 European Elections
The weight of the electorates compared
to the electoral weight of the parliamentary groups
Guillemette Lano and Raphaël Grelon
With the assistance of Victor Delage and Dominique Reynié, July 2019, 22 pages



Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié

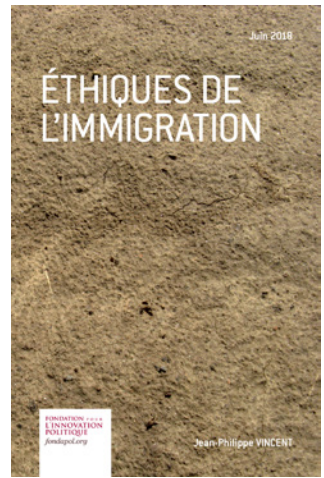
Coffret en deux volumes, 276 pages, 25€, disponible sur fondapol.org



Democracies Under Pressure

Edited by Dominique Reynié

Box in two volumes, 276 pages, 25€, all results available on fondapol.org/en



Commerce illicite de cigarettes :
Les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins
Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

Migrations : La France singulière
Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

Éthiques de l'immigration
Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France
Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

NOS PUBLICATIONS

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 56 pages

Élections européennes 2019.

Le poids des électeurs comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Guillemette Lano, Raphaël Grelon

Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2) L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 64 pages

Allô maman bobo (1) L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 68 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 60 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Vladislav Sourkov, mai 2019, 52 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 44 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 64 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 56 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

Une civilisation électrique (2) Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Une civilisation électrique (1) Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

L'Opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B / collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe [2] Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe [1] Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

Le christianisme et la modernité européenne [2]***Comprendre le retour de l'institution religieuse***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Le christianisme et la modernité européenne [1]***Récuser le déni***

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Commerce illicite de cigarettes :***Les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins***

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

Les géants du numérique [2] : Un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

Les géants du numérique [1] : Magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

L'intelligence artificielle en Chine : Un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

Alternative für Deutschland : Établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

Migrations : La France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

Les "Démocrates de Suède" : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

Les Suédois et l'immigration [2] : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?
Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Éthiques de l'immigration
Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)
Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages
Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation
Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

France : Combattre la pauvreté des enfants
Julien Damon, mai 2018, 48 pages

Que pèsent les syndicats ?
Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

L'Élan de la Francophonie : Pour une ambition française (2)
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Élan de la Francophonie : Une communauté de langue et de destin (1)
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Italie aux urnes
Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

L'Intelligence artificielle : L'expertise partout Accessible à tous
Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

L'innovation à l'ère du bien commun
Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

Libérer l'islam de l'islamisme
Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc
Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

Innovation politique 2017 (Tome 2)
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (Tome 1)
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme
Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

Autriche : virage à droite
Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage
Faÿçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

Où va la démocratie ?
Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015
Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne
Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

Marché du travail : pour la réforme !
Faÿçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Le fact-checking : Une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 48 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

Innovation politique 2016

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : Les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

L'Opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

Refonder l'audiovisuel public.

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

Gouverner pour réformer : Éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF,

janvier 2016, 432 pages

Chiïtes et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

L'Opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

Innovation politique 2015

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (2) Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (1) Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 40 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.

François Bazin, juin 2015, 48 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 [2] : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 [1] : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

- L'urbanisation du monde. Une chance pour la France***
Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages
- Que peut-on demander à la politique monétaire ?***
Pascal Salin, mai 2014, 48 pages
- Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014***
Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages
- Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France***
Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages
- L'Opinion européenne en 2014***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages
- Taxer mieux, gagner plus***
Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages
- L'État innovant (2) : Diversifier la haute administration***
Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages
- L'État innovant (1) : Renforcer les think tanks***
Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages
- Pour un new deal fiscal***
Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages
- Faire cesser la mendicité avec enfants***
Julien Damon, mars 2014, 44 pages
- Le low cost, une révolution économique et démocratique***
Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages
- Un accès équitable aux thérapies contre le cancer***
Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages
- Réformer le statut des enseignants***
Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages
- Un outil de finance sociale : les social impact bonds***
Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages
- Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance***
Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages
- Les valeurs des Franciliens***
Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages
- Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec***
Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages
- Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées***
Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages
- L'Opinion européenne en 2013***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages
- La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique***
Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages
- Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs***
Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement
Julien Damon, juin 2013, 44 pages

LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France
Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents
Julien Damon, avril 2013, 38 pages

Innovation politique 2013
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux
Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?
Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

Youth and Sustainable Development
Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité
Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure
Julien Damon, mai 2012, 40 pages

Libérer le financement de l'économie
Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social
Julie Merle, avril 2012, 40 pages

L'Opinion européenne en 2012
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées
Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe
Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité
Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

Politique énergétique française [2] : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

Politique énergétique française [1] : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'Opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'Opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

La politique européenne de développement : Une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs : défense du statut, illustration du statu quo.

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'Opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche: qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238bis du CGI).**

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.**

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

CAMPEMENTS DE MIGRANTS SANS-ABRI : COMPARAISONS EUROPÉENNES ET RECOMMANDATIONS

Par Julien DAMON

Depuis quelques années, les campements de migrants sans-abri défraient la chronique. Présents dans certains quartiers ou à la périphérie des villes, ils suscitent des réactions indignées ou exaspérées. Désignés comme un retour des bidonvilles, ils sont principalement habités par des immigrés aux situations variées : demandeurs d'asile et réfugiés aux dossiers incorrectement traités, ressortissants européens roms, sans-papiers... Ces sites sont régulièrement évacués puis repeuplés. Visibilité et volume du problème distinguent la France, particulièrement Paris. C'est ce que montre une enquête réalisée en 2018 dans six capitales européennes (Bruxelles, Berlin, Bucarest, Londres, Madrid et Rome). En ce qui concerne les migrations, la prise en charge des dossiers y repose sur le droit national et les moyens de sa mise en œuvre. Mais, dans ces métropoles, les autorités locales ont davantage la main face aux campements que dans les villes françaises. Il serait judicieux de s'inspirer de leurs réalisations, tant en ce qui concerne le recensement que le traitement des phénomènes. Comparaison et coopération s'imposent d'autant plus que la dimension proprement européenne de l'errance et de la grande indigence s'avère cruciale. En tout état de cause, la situation et la politique française, singulièrement à Paris, méritent d'être appréciées à l'aune de ce qui se déroule dans d'autres pays européens. La France ne saurait se résoudre à une banalisation que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Les médias

fondapol.tv

ГРОП ЛІБРАЄ
une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

fondapol.org



978 2 36408 213 7

ISBN : 978-2-36408-213-7

5€

11, rue de Grenelle • 75007 Paris – France • Tél. : 33 (0)1 47 53 67 00 • contact@fondapol.org